

Can. Bourassa, Henri
Pam.

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

HENRI BOURASSA
Directeur du "Devoir"

Syndicats nationaux OU *internationaux ?*

Reproduction d'articles parus dans le "Devoir",
du 15 avril au 7 mai 1919.

Prix : 10 sous

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Imprimé au DEVOIR
43, rue St-Vincent
MONTREAL
1919

HENRI BOURASSA
Directeur du "Devoir"

Syndicats nationaux
ou
internationaux ?

Reproduction d'articles parus dans le "Devoir",
du 15 avril au 7 mai 1919.

Prix : 10 sous

Imprimé au DEVOIR
43, rue St-Vincent
MONTREAL
1919

BOURASSA, H
01347

HD6524
B68
C.2

Syndicats nationaux ou internationaux

I

Le choix s'impose

Conquêtes de l'Internationalisme — Salutaires réactions — Contre-manceuvres

A maintes reprises, le *Devoir* a signalé le danger qui résulte de l'organisation internationale du travail. Le syndicalisme international et neutre est pernicieux en soi et dans tous les pays, parce qu'il ne tient aucun compte, dans la recherche des avantages qu'il propose à ses adhérents, de Dieu, de la famille et de la patrie, ces trois assises fondamentales de l'ordre social chrétien. Le péril est incomparablement plus grand ici que partout ailleurs, à cause de l'unique voisinage des Etats-Unis. Le syndicalisme international veut dire, au Canada, le complet assujettissement des travailleurs canadiens au caprice et à la domination du travail américain syndiqué. C'est l'une des manifestations les plus complètes et les plus prenantes de la conquête morale et économique du Canada par les Etats-Unis.

Sans avoir peut-être pensé à tout cela, nombre d'ouvriers canadiens présentaient le danger. Dès avant la guerre, de louables et intéressantes tentatives se dessinaient pour opposer à l'envahissante domination du syndicalisme américain la création et le développement de syndicats nationaux, généralement chrétiens. Ces initiatives avaient déjà produit des résultats pleins d'espérances, notamment aux Trois-Rivières, à Québec, à Chicoutimi. A Montréal, le mouvement commence à prendre corps, depuis quelques mois.

Au début, les chefs de l'Internationale ont paru dédaigner ce mouvement. Ils se bornaient à envoyer ou à laisser quelques sous-ordres canadiens essayer de mettre des bâtons dans les roues. Du reste, à mesure que s'affirmait le caractère catholique du syndicalisme national, les pontifes de l'internationalisme s'en désintéressaient. Forts de leurs gros bataillons, sûrs de l'adhésion graduelle de tous les ouvriers de croyance catholique mais de mentalité faussée par le contact du protestantisme ou de l'indifférence religieuse, ils ne tenaient nullement à ouvrir les rangs de l'Internationale à un groupe, insignifiant par le nombre, mais susceptible de faire surgir d'ennuyeuses discussions d'ordre moral ou national.

Mais voici que la situation change. Le socialisme fait d'énormes poussées au coeur du Conseil des Métiers et du Travail et, généralement, dans le monde des travailleurs, syndiqués ou non. La simple lecture

des délibérations des derniers congrès en fournit une preuve palpable. La réalité est plus menaçante encore que l'apparence. A qui se tient un peu au courant, il n'est pas difficile de constater que les meneurs les plus dangereux ne sont pas ceux qui font ouvertement appel à la révolution et au chambardement général. Plus redoutables infiniment sont les chefs, modérés en apparence, qui, après avoir accueilli à bras ouverts les socialistes et les révolutionnaires de tout acabit, affectent maintenant de leur tenir tête et font appel à l'aide des catholiques et généralement de tous les gens effrayés du progrès des idées révolutionnaires. On peut même, sans pousser au paradoxe, affirmer que les plus dangereux de tous sont les internationalistes catholiques qui, infectés à moitié, suggèrent d'enrayer la contagion en inoculant à tout le monde le virus qui les empoisonne.

De multiples et souterraines démarches se poursuivent, depuis plusieurs mois déjà, à Montréal principalement, pour entraver la formation des syndicats nationaux et catholiques, pour engager un plus grand nombre de nos ouvriers dans les organisations internationales et même pour syndiquer, au profit et sous le joug de la Fédération américaine, une foule d'employés et de travailleurs de catégories diverses, dont le travail ou l'occupation ne cadrent nullement avec les syndicats auxquels on s'efforce de les affilier, ou plutôt de les assujettir. Afin de grossir les rangs du syndicalisme international, on n'hésite pas à violer les principes élémentaires du syndicalisme professionnel.

Pour mieux amorcer le mouvement et prévenir les oppositions, on fait discrètement le siège de toutes les influences susceptibles d'orienter l'opinion et l'action des catholiques en ces matières. Et afin d'entraîner ces influences, on prétexte la menace imminente du bolchévisme. Le syndicalisme international, affirme-t-on, est la seule force organisée capable de lutter contre le bolchévisme. Pourquoi les catholiques, au lieu de diviser les forces de résistance, n'entreraient-ils pas en nombre dans les syndicats internationaux afin d'y prêter main-forte aux internationalistes raisonnables et mater les révolutionnaires dangereux?

Sur les dangers réels et fictifs du bolchévisme — ou de ce qu'on se plaît à couvrir de ce nom nouveau mais qui n'est que le mal dont le monde souffre depuis quatre siècles: la *Révolution* — nous aurons bientôt l'occasion de revenir. Nous nous efforcerons de rechercher ce que c'est que le *bolchévisme*; quelle forme il menace de prendre chez nous; quelles forces, quelles doctrines l'alimentent; quels hommes sont ses fauteurs ou ses complices; quelles mesures de salut public il faut lui opposer.

Pour l'instant, bornons-nous à étudier la situation qui se dessine dans le monde du travail et à rechercher la solution qui s'impose.

Faut-il favoriser ou combattre le principe même du syndicalisme? Entre les deux formes concrètes de syndicalisme qui se disputent l'adhésion des travailleurs, faut-il favoriser de préférence l'organisation de syndicats nationaux et catholiques; ou devons-nous, en raison des circonstances critiques de l'heure actuelle, pousser les Canadiens français

et les catholiques à grossir les cadres du syndicalisme international?

La première question appelle une réponse en droit et en fait, comme disent les avocats.

Raison d'être du syndicalisme ; ses avantages

Dans l'ordre théorique, je ne vois pas comment, surtout si l'on accepte la doctrine catholique de l'ordre social, on peut douter de la légitimité, j'oserais dire la nécessité, du syndicalisme ou, si l'on préfère un terme plus large, de l'organisation sociale du travail. Dans l'intérêt général de la société, voulue et fondée par Dieu, "il n'est pas bon que l'homme soit seul"; il est légitime, il est juste, il est désirable que les diverses catégories d'hommes voués par vocation ou par nécessité à un ordre particulier d'activités intellectuelles, morales ou matérielles se rapprochent, se groupent, s'organisent méthodiquement, se protègent à l'occasion et s'entraînent mutuellement à leur perfectionnement moral et matériel, en raison de leurs activités propres, de leur profession, de leur métier.

Le principe du syndicalisme professionnel, bien compris et sagement appliqué, est le meilleur, le seul antidote contre l'individualisme prôné par la Révolution française et l'école manchestérienne; c'est également le seul obstacle efficace à opposer au despotisme, qui s'annonce effroyable et prochain, du socialisme étatiste ou communiste.

L'individualisme révolutionnaire a sacrifié la société à l'individu, puis l'individu faible à l'individu fort; il tend à ramener les peuples à l'antique concept païen: *homo homini lupus*.

Le socialisme international, étatiste ou communiste, sacrifie l'individu à la société, et à la société dominée par d'incohérentes factions de théoriciens sans autorité morale, associés à d'abominables coquins sans foi ni loi.

Les deux systèmes font également abstraction, en théorie ou en fait, de Dieu, de l'ordre providentiel des sociétés, des droits et des obligations réciproques de l'individu et de la société, et du devoir absolu, universel, des hommes et de la société envers Dieu, leur auteur et leur fin. Entre ces deux concepts monstrueux de l'orgueil humain en révolte contre Dieu et voués à la destruction de tout ordre social, le principe du syndicalisme, du groupement des catégories sociales, se présente comme une solution désirable et nécessaire. Désirable, parce qu'il tend au développement du sens social et au perfectionnement des diverses activités qui font les civilisations complètes et supérieures; nécessaire, parce qu'il offre aux individus trop faibles par eux-mêmes l'occasion et le moyen de se protéger contre les cruautés de l'égoïsme individuel et d'épargner à la société tout entière l'abominable et abrutissante tyrannie du communisme ou de l'étatisme.

Mais pour que les syndicats professionnels puissent remplir cette double fonction de protéger les individus qui les composent et la société qui les renferme, ils doivent s'appuyer sur le concept chrétien de l'ordre

social; et les syndicalistes doivent être pénétrés de l'exacte notion de leurs devoirs envers Dieu, envers la société et envers leurs semblables. Ils doivent comprendre que, tout en se protégeant chacun dans l'ordre particulier qui fait la base *professionnelle* du syndicat, ils ne doivent jamais oublier que les droits de Dieu et le bien général de la société priment leurs intérêts professionnels ou particuliers.

Si l'on accepte cette réponse à la première question, la seconde se résout d'elle-même. Nous nous y arrêtons tout de même un instant.

Principes directeurs ; l'internationalisme en fait fi

Le syndicalisme professionnel ne peut offrir, *en toutes circonstances*, une efficace protection à ses membres contre l'exploitation individuelle, il ne peut opposer une résistance sérieuse au socialisme intégral, qu'à la condition de se vouer résolument à la défense des trois assises fondamentales de la société chrétienne : Dieu, famille, patrie. Car c'est précisément à ces points vitaux de l'ordre social que s'acharnent, avec la même fureur persistante, l'individualisme révolutionnaire et le socialisme communiste ou étatiste. En complet désaccord sur ce qu'ils veulent édifier, individualistes et socialistes sont entièrement d'accord sur ce qu'ils veulent détruire. Ils sont également les ennemis de Dieu, des lois de Dieu et de l'ordre établi par Dieu.

Mais comment le syndicalisme professionnel pourra-t-il contribuer à maintenir ou à réédifier l'ordre social, à subordonner les appétits ou les intérêts de ses membres aux droits de Dieu et de la société, comment pourra-t-il être ou devenir un obstacle à la révolution sociale et au communisme, s'il commence par faire abstraction totale, et dans ses formules directrices, et dans les activités qu'il suggère à ses adhérents, des droits de Dieu, de la priorité du bien commun de la société sur les intérêts particuliers des catégories d'individus qui la composent ?

Le syndicalisme international et neutre renferme en soi le germe des deux pestes dont ses chefs actuels, en Amérique, prétendent sauver la société et les syndiqués eux-mêmes.

Exclusivement préoccupés de protéger les intérêts matériels des ouvriers, les chefs du syndicalisme international d'Amérique ont groupé sans distinction des hommes de toutes les races, de toutes les religions et sans aucune religion, imbus des théories les plus diverses sur les principes qui doivent gouverner les rapports réciproques des hommes, des classes et des nations. Tant que leur action s'est bornée à chercher des solutions empiriques aux problèmes concrets d'ordre purement matériel et immédiat : relèvement des salaires, réglementation des heures de travail, composition des ateliers, etc., leur tâche a été relativement aisée et bienfaisante. Encore serait-il facile de démontrer qu'en maintes occasions l'absence de tout principe moral directeur les a conduits, tantôt à subordonner l'intérêt général de la société à leurs exigences égoïstes, tantôt à sacrifier les intérêts mêmes des ouvriers à l'ambition des meneurs, à l'exploitation des politiciens et aux exigences des capitalistes.

Dans cette voie incohérente, les chefs, ou plutôt les sous-chefs du syndicalisme international au Canada, ont suivi leurs maîtres des Etats-Unis. Ils ont enrégimenté indistinctement toutes les catégories d'ouvriers canadiens ou étrangers, nouvellement arrivés au pays; ils ont fait, eux aussi, abstraction totale des principes religieux et des exigences nationales; et, qui plus est, par la force même des choses, ils ont livré l'ensemble des travailleurs du Canada à la domination du syndicalisme américain.

Gompers et la guerre ; révolte des ouvriers

La guerre arrivant, le chef suprême du travail organisé d'Amérique, Gompers — Anglais de naissance, paraît-il, — s'est mis au service du gouvernement américain. Il a livré tout le travail syndiqué aux mains de la ploutocratie, acharnée à la fabrication des munitions et aux multiples spéculations de guerre. Il a fait avaler la conscription par les ouvriers américains et, naturellement, par les ouvriers canadiens, qui ne forment qu'une infime minorité dans l'immense armée du syndicalisme international. Il a même réussi à faire faire sa besogne au Canada par les chefs ouvriers canadiens, qui s'étaient posés en adversaires résolus de la conscription et qui ont dû plier le cou sous le joug de leurs maîtres des Etats-Unis.

La guerre finie, et même avant la fin, la réaction s'est annoncée, formidable et agressive. La masse des ouvriers syndiqués, bâillonnés par leurs chefs autant que par les gouvernements, s'apprentent à prendre leur revanche. Les meneurs bolchévistes, communistes, révolutionnaires de tout acabit, en profitent pour essayer de faire passer tout leur programme de désordre social à la faveur de la réaction naturelle contre le militarisme et les lois odieuses et tyranniques mises en vigueur durant la guerre. Ils ont d'autant plus de chances d'y parvenir, totalement ou partiellement, que les chefs, Gompers en tête, afin d'entraîner la masse à leur suite, ont passé le temps de la guerre à griser les ouvriers d'irréalisables espérances d'après-guerre. Gompers et ses comparses canadiens en sont, dans le monde ouvrier, au point où se trouvent Lloyd George, Wilson, Clemenceau et tous les chefs de la "démocratie triomphante" à l'endroit des peuples qu'ils ont menés à la boucherie. Victorieuses, mais déchirées, mutilées, saignées à blanc, les populations des pays alliés, comme celles de Russie et d'Allemagne, se sentent prises de colère au spectacle des ruses misérables de la diplomatie, des mensonges de la politiciaillerie et, plus encore, du luxe éhonté des profiteurs de guerre, qui s'étale cyniquement en face des tombes de leurs victimes. . .

Et l'on pourrait croire que cette poussée de rage et de revanche, qui gagne à des degrés divers les millions d'ouvriers affiliés à l'Internationale, va s'arrêter le jour où l'on aura fait entrer dans leurs syndicats quelques milliers de Canadiens français et catholiques? Cette espérance est tellement invraisemblable, tellement extravagante, qu'on a peine à croire à la sincérité ou à la raison de ceux qui s'y rattachent et qui veulent la faire partager.

C'est comme si l'on venait nous dire : "Nous avons édifié une immense baraque de bois; nous avons systématiquement accumulé là-dedans les matériaux les plus inflammables; nous nous sommes volontairement privés de tous les appareils de sauvetage et d'extinction; puis, nous avons invité à venir habiter cette maison une foule de gens dont c'est, pour un bon nombre, l'usuel métier de mettre le feu; enfin, nous avons fermé la porte à clé et nous avons imposé à nos abrités les plus dures corvées, au bénéfice des bourgeois et des gouvernements autocratiques contre lesquels nous avons promis de les protéger. Or, voici que les énerguènes mettent le feu à la bâtisse et sont en train de faire croire aux bonnes bêtes que c'est la seule manière de recouvrer la liberté et de se débarrasser des corvées. Vous avez par ici un certain nombre d'arriérés qui s'obstinent à vivre en famille, dans leurs humbles chaumières, solides il est vrai, et bâties sur le roc, mais trop petites et pas assez éclairées. Envoyez-les dans notre baraque éteindre le feu, sans eau ni pompe, ou périr avec les autres."

A mon humble avis, la proposition ne serait guère à l'avantage, ni des sauveteurs impuissants, ni de la ville menacée, ni même des incendiés. Il semblerait plus pratique d'organiser le sauvetage en dehors, de briser les portes de la maison en flammes et d'inviter les gens peu soucieux de se faire griller vifs à en sortir pour prêter main-forte aux pompiers plutôt qu'aux incendiaires. En fin de compte, dût la baraque flamber ou s'effondrer, cela vaudrait encore mieux que de propager l'incendie.

Il ne paraît pas démontré qu'en aucune occasion et dans aucun pays, on ait réussi à éteindre une conflagration en ajoutant du combustible; pas davantage qu'on ait rétabli l'ordre social en fournissant des recrues à l'armée du désordre, même quand les colonels, premiers instigateurs de la mutinerie, promettaient de faire mieux.

Les gens crédules et confiants qui seraient tentés de prêter main-forte aux chefs aux abois de l'Internationale du travail, n'ont qu'à relire l'histoire de Lafayette et des Girondins, ou celle de Lamartine et des gardes nationales de 1848, pour se persuader de l'entière inefficacité de ce procédé à rebours du bon sens.

Vrais et faux remèdes

Ce qui s'impose, ce n'est pas d'accroître les forces de résistance fort problématiques du syndicalisme international et aréligieux, c'est au contraire et plus que jamais d'activer l'organisation de syndicats professionnels nettement nationaux et catholiques.

Ceux des chefs ou des membres de l'Internationale qui veulent sincèrement combattre le bolchévisme, tout en gardant l'appoint de protection professionnelle que vaut l'organisation syndicale, loin de combattre ce mouvement, devraient l'appuyer et le favoriser de toutes leurs forces. Ils y trouveraient l'argument le plus décisif pour rallier tous les hommes d'ordre, dans leurs propres syndicats, en leur démontrant l'urgence de

mater les énergumènes, sous peine de voir passer au syndicalisme national tous les ouvriers qui n'ont pas encore perdu le sens.

Mais ce qui m'intéresse plus que le sort des girondins de l'Internationale, c'est celui des ouvriers, et particulièrement de nos ouvriers canadiens-français et catholiques; c'est surtout le sort de la nation dans son ensemble, de l'ordre national et social.

Examinons brièvement les raisons qui militent en faveur du syndicalisme national et catholique, au triple point de vue des travailleurs, des patrons et de la société dont nous faisons partie.

Et d'abord qu'il soit bien compris que, par "travailleurs", j'entends — comme les socialistes, du reste — toute catégorie d'hommes appliqués à un travail intellectuel ou manuel qui comporte, pour tous ceux qui s'y livrent, une évidente solidarité de préoccupations, de besoins et d'intérêts. Par "patrons", je veux dire également toute personne ou association de personnes utilisant les services d'un ou plusieurs groupes de travailleurs, pour faire fructifier un capital, développer et féconder une industrie, un commerce, une entreprise, une administration quelconque.

Couvert par cette large définition, je n'hésite nullement à affirmer: 1° que toutes les catégories de travailleurs canadiens-français ont le droit de se grouper en associations ou syndicats professionnels et qu'ils trouveront dans les syndicats nationaux et catholiques le maximum d'avantages moraux et matériels; 2° que toutes les catégories de patrons de notre province ont intérêt à favoriser l'organisation de syndicats nationaux et catholiques; 3° que toutes les influences susceptibles de s'exercer sur l'opinion publique doivent l'orienter dans cette direction; 4° que c'est, pour la province de Québec, la manière la plus utile de travailler au maintien de l'ordre social et de l'unité nationale, dans toute la Confédération.

Voyons un peu s'il est possible de démontrer la vérité de ces propositions.

Le point de vue du travailleur

Fallacieux arguments des internationalistes

L'un des arguments usuels et faciles de la propagande internationaliste, c'est de représenter à nos ouvriers qu'en adhérant à la fédération des syndicats internationaux, ils bénéficient de l'énorme influence du travail organisé aux Etats-Unis. Et l'on fait jouer les gros chiffres : tant de cent mille ouvriers dans telle fédération, tant de millions dans telle *brotherhood*, etc., etc. L'argument est aussi fallacieux que celui des agents des *grosses* banques, des *grosses* compagnies d'assurance, des *grosses* sociétés de secours mutuels, etc.

Toute force se mesure en raison des forces contraires auxquelles elle fait contrepoids. Une entreprise financière ne vaut pas en raison de son actif ou de ses encaissements mais par l'excédent de son actif sur son passif, de ses recettes sur ses dépenses; et aussi, en raison de la quotité de la rémunération certaine qu'elle apporte au capital engagé. Quant à ses chances de prospérité *constante*, elles dépendent principalement des garanties de bonne administration qu'elle offre à ses actionnaires, des motifs de confiance qu'elle inspire à sa clientèle et de sa supériorité effective sur les maisons rivales.

De même, la force intrinsèque d'une association dépend beaucoup moins du nombre de ses membres, que de leur union morale et de la communauté d'idées et d'intérêts qui les a réunis; sa puissance d'action externe tient surtout à sa supériorité relative sur les forces rivales ou parallèles qui lui font concurrence.

Intrinsèquement, un syndicat professionnel est d'autant plus uni, partant plus fort, qu'il se compose exclusivement d'hommes possédant, en plus de la communauté d'intérêts matériels, l'unité de foi, de langue, de traditions. Et cette vérité s'impose davantage aux époques comme celle-ci, où les problèmes purement techniques du travail se lient de plus en plus à toutes les questions sociales et politiques.

Même dans le cadre le plus étroit de leurs activités, dans l'ordre de leurs relations immédiates avec les patrons et des exigences particulières de leur métier, les travailleurs d'une même catégorie seraient beaucoup plus forts, groupés tous ensemble dans leur milieu, qu'affiliés pour une partie seulement à des groupes lointains d'ouvriers de même catégorie, mais séparés d'eux par la distance et par maints obstacles d'ordre moral ou politique.

Prenons un exemple. Supposons que la masse des ouvriers canadiens-français et catholiques de la chaussure soit organisée en syndicats nationaux, la situation de tous les ouvriers en chaussure, dans la

province, serait infiniment plus forte qu'avec un certain nombre de syndicats affiliés à la fédération internationale, quelques syndicats nationaux et un nombre encore considérable d'ouvriers non syndiqués.

Or, tant que la masse de la population de la province de Québec restera catholique et française, il n'y a aucune chance que la masse des ouvriers entre dans les syndicats internationaux, même si les chefs internationalistes aux abois réussissaient à obtenir les appuis qu'ils sollicitent en ce moment.

Et puis, est-elle bien aussi puissante qu'on le prétend, cette fédération internationale ou, pour parler plus exactement, cette fédération américaine du travail? Mise en regard du chiffre global de la population des Etats-Unis, la proportion des ouvriers syndiqués, aux Etats-Unis, est-elle notablement supérieure à ce que pourrait être la collectivité de nos ouvriers, groupés en syndicats nationaux, à l'égard de la population de la province? Or, en dépit des grandes phrases creuses sur la solidarité des travailleurs du monde, sur l'abattage des barrières de religions, de races et de nationalités, il est démontré, en Amérique comme en Europe, qu'aux heures décisives, la confraternité du travail cesse d'exister, à l'extérieur, pour rendre les ouvriers à l'ambiance générale des passions de race et, à l'intérieur, pour sacrifier les groupes les plus faibles de travailleurs à l'inertie égoïste ou à l'exploitation tyrannique des groupes les plus forts.

Désillusions et mécomptes

De cette double vérité, nos ouvriers affiliés aux fédérations internationales, autrement dit américaines, ont fait, à plus d'une reprise déjà, la dure expérience. En vrais latins qu'ils sont, naïfs, jobards et logiques comme nous tous, Canadiens français, et comme les Français nos cousins, ils ont mordu aux belles tirades sur la fraternité des ouvriers; ils ont sacrifié, ou du moins, ils ont relégué à l'église et au foyer, leurs "préjugés" de race et de religion. Et pendant qu'ils se faisaient ainsi prendre, leurs "frères" anglo-saxons ne perdaient aucune occasion de servir les intérêts de leur race et de leurs patries respectives.

Sur le rôle joué pendant la guerre par Gompers et ses compères américains ou anglo-canadiens du Conseil central des Métiers et du Travail, au profit de l'impérialisme anglais, du jingoïsme américain, de l'unionisme canadien et des profiteurs de guerre des trois pays, je me suis suffisamment expliqué. Cette seule expérience, à défaut de toute autre, devrait suffire à ouvrir les yeux de nos ouvriers sur les dangers du syndicalisme international et leur démontrer qu'en regard de la fallacieuse "protection" du nombre se dresse la perspective, déjà vécue, de l'oppression tyrannique d'une majorité qui ne tient aucun compte de leurs sentiments, de leurs convictions, de leur vie familiale, de leurs traditions trois fois séculaires.

Dans l'ordre des simples revendications professionnelles, les épisodes instructifs ne manquent pas. Si nos ouvriers internationalisés, les

anciens surtout, voulaient ou pouvaient révéler tout ce qu'ils savent, tout ce qu'ils ont expérimenté, ils en diraient long sur la "protection" des chefs américains des diverses fédérations du travail. J'ai eu l'occasion de suivre d'assez près le règlement d'une grève d'employés de chemin de fer, ici, à Montréal. Après avoir obtenu la sanction de la grève par le comité central de la *brotherhood*, ils ont vu les chefs du même comité, tous Américains, nécessairement, venir à Montréal, s'enfermer entre quatre murs avec les hauts fonctionnaires de la compagnie, et mettre fin à la grève, sans égard aux réclamations des ouvriers canadiens et juste à temps pour que les grévistes ne puissent toucher un sou d'indemnité de grève. C'est qu'en cette occasion la *fraternité* américaine n'avait aucun grief contre la compagnie. Par contre, que la masse des syndicalistes américains d'un métier quelconque décident de se mettre en grève pour un grief qui les affecte exclusivement, et que le comité central américain décide d'approuver leur attitude, ou même de déclarer la grève générale "par sympathie": nos syndicats canadiens, qui ne comptent que pour une infime minorité dans la fédération, sont forcés d'embroiter le pas, de se mettre en chômage ou, tout au moins, de payer leur part des indemnités de grève versées par le comité central américain aux grévistes américains.

Que nos ouvriers se le disent bien: les lois de la nature sont plus fortes que tous les systèmes. En Amérique du Nord, une fédération internationale du travail veut dire une fédération *américaine*, *yankee*, dont les syndicats canadiens ne seront jamais que les annexes, les *adjuncts*, comme dirait M. Taft et comme pense M. Gompers, sans le dire. Et dans toute question professionnelle, sociale ou politique, les chefs *américains* du travail syndiqué et de chacune de ses branches imposeront toujours une solution conforme aux intérêts, aux convictions, aux préjugés, aux passions des travailleurs *américains*, ou des meneurs qui les dominent.

Un autre aspect, plus général, s'impose à l'attention des ouvriers intelligents.

Supériorité intrinsèque des syndicats nationaux et catholiques

L'expérience de tous les temps et de tous les pays démontre que toute organisation professionnelle ou sociale, pour réussir et durer, ne doit pas seulement s'appuyer sur une base d'unité morale et d'intérêts communs à tous les membres de l'association; elle doit également se placer, autant que possible, dans l'ambiance générale du milieu où elle se fonde et opère.

Si l'on veut éviter que le plus clair résultat de la guerre européenne, soutenue et gagnée pour assurer le "triomphe de la démocratie", ne soit de préparer partout la guerre des classes, il importe que les associations professionnelles et, généralement, les organismes sociaux s'inspirent d'une pensée de paix et de concorde. Si les diverses catégories de citoyens doivent s'isoler dans la haine et la méfiance réciproques, autant vaut s'avouer tout de suite que le suprême progrès de la

"civilisation", c'est de partager les troupeaux humains entre chiens, loups et moutons ; et que la supériorité et la force morale consistent à faire partie du chenil ou de la bande de loups plutôt que de la bergerie. J'ose espérer que nos travailleurs caressent un autre idéal.

Tout en se protégeant efficacement contre les empiètements illégitimes des autres classes et particulièrement des patrons, les travailleurs ont donc le devoir, et c'est leur intérêt, de placer leurs organisations professionnelles dans l'ambiance des principes, des coutumes, des croyances de la population dont ils font partie, de la communauté nationale dont leurs associations ne sont que des cellules constructives.

Les travailleurs auront infiniment plus de chances de se voir soutenus dans leurs aspirations, dans leurs activités sociales et économiques, et même dans leurs revendications et leurs luttes, s'ils se tiennent en intime contact moral avec la masse de la population, dont ils *sont*, après tout. Le mouvement ouvrier réussira d'autant mieux, chez nous, qu'il se séparera plus nettement du socialisme international, qui est, en Amérique, l'une des formes les plus envahissantes de l'anglo-saxonisme protestant ou agnostique. La plupart de nos ouvriers enrôlés dans les syndicats internationaux sont encore, individuellement, catholiques et patriotes. Le jour où on leur aura démontré que leur adhésion à la fédération américaine apporte un appoint direct ou indirect aux forces qui militent contre leur foi et leur nationalité, ils n'hésiteront pas à s'en séparer, *pourvu qu'ils trouvent à leur portée une organisation nationale et catholique qui leur offre d'égales garanties professionnelles.*

Ceci m'amènerait tout naturellement à l'attitude des patrons à l'égard du mouvement syndicaliste. Mais auparavant, écartons deux objections qui se suggèrent assez fréquemment à l'esprit d'un bon nombre de travailleurs, favorablement disposés par ailleurs à donner la préférence aux syndicats nationaux et catholiques sur les syndicats internationaux et neutres.

Ouvriers non catholiques — Syndicats rivaux

Première objection. "Que faire des nombreux ouvriers non catholiques, attachés aux industries de la province? Faut-il les abandonner tous à l'Internationale, ou les laisser sans organisation? Dans la première alternative, n'est-ce pas maintenir le principe de division dont vous avez signalé le danger? Dans la seconde, n'est-ce pas laisser aux patrons qui voudraient en abuser un champ de recrutement trop facile, propre à avilir les conditions du travail et à décourager l'effort des syndicats catholiques?"

La difficulté est sérieuse; elle n'est pas insoluble. Il faut, croyons-nous, s'efforcer de *nationaliser* le plus grand nombre possible d'ouvriers non catholiques et leur offrir toute facilité de se joindre par une action *parallèle* aux syndicats nationaux et catholiques. L'expérience a été faite ailleurs, notamment en Hollande, si je ne me trompe; elle a même reçu un commencement d'exécution ici. Du jour où les syndicats na-

tionaux auront pris le dessus sur l'internationalisme, l'exécution en deviendra vite facile.

Deuxième objection. "Envisagez-vous le syndicat national et catholique comme l'ennemi irréductible et constant du syndicalisme international? Il y aura encore pour longtemps, même dans la province de Québec, des syndicats internationaux; cette division des forces ouvrières n'offrirait-elle pas aux patrons une ouverture dangereuse pour tous les travailleurs?"

L'objection a été faite dans tous les pays où le syndicalisme catholique s'est organisé à côté ou même à l'encontre du syndicalisme socialiste, international ou simplement neutre: en Belgique, en Suisse, en Hollande, en Allemagne; et nulle part, que je sache, les appréhensions des travailleurs sincères ne se sont réalisées. Dans le domaine purement professionnel, et sans jamais se compénétrer dans l'ordre des principes sociaux, les syndicalistes des deux catégories ont établi des ententes précises sur des points déterminés; ils ont présenté des demandes identiques aux mêmes catégories de patrons. Parfois même, ils ont déclaré la grève simultanément, mais sans partager leurs fonds ni confondre leurs troupes. C'est là un exemple extrême et risqué: il suffit à démontrer que l'identité des intérêts sur un point déterminé peut amener, amène forcément un accord passager, suffisant pour garantir les travailleurs contre le danger de la division des groupements professionnels.

Nécessité d'un objectif moral

Il y a enfin un aspect qui, aux yeux des travailleurs catholiques, domine tous les autres.

L'organisation syndicale n'a pas pour unique objet d'assurer à la masse des travailleurs un minimum d'avantages matériels. La plupart des syndicats se donnent comme objectif général et constant le perfectionnement professionnel de chaque catégorie de travailleurs. Le vice radical des syndicats neutres, c'est d'écarter le coefficient moral et religieux du perfectionnement humain. C'est par là surtout que le syndicalisme catholique, est et sera toujours intrinsèquement supérieur au syndicalisme international ou neutre. Nos ouvriers catholiques ont à leur portée un inappréciable moyen de perfectionnement moral. Qu'ils mettent à la base de leurs associations professionnelles leur foi et les inépuisables réserves de force, d'endurance et de relèvement qu'elle comporte; et leur supériorité effective, comme travailleurs, s'imposera à l'attention des patrons et de leurs camarades également.

Le point de vue du patron

Aveuglement général

Au Canada, comme partout ailleurs, les patrons — au sens très large que j'ai donné précédemment à cette appellation — répugnent d'instinct à l'organisation syndicale de leurs employés et mettent tout en oeuvre pour soustraire leurs entreprises à ce qu'ils appellent la "tyrannie des unions ouvrières". Les plus pénétrés de l'esprit bourgeois et capitaliste voient dans toutes les revendications des travailleurs autant de provocations insolentes et criminelles qui offusquent leur vanité de parvenus, dérangent les calculs de leur cupidité et troublent leur digestion d'empiffreurs jamais rassasiés. D'autres, moins voraces et plus désintéressés, sont persuadés, de bonne foi, que le principe même du syndicalisme est nuisible à la saine administration des grandes entreprises, qu'il compromet leur succès et leur stabilité. Très peu s'aperçoivent que la plupart des inconvénients ou des dangers qu'ils redoutent proviennent de leurs préjugés, de leurs partis pris, de leur opposition déclarée ou latente aux organisations ouvrières, autant que des exigences légitimes ou déraisonnables des travailleurs. Plus rares encore sont les patrons assez avertis pour voir dans le mouvement syndicaliste la réaction naturelle, inévitable et grandissante contre le principe révolutionnaire et faux de l'individualisme outrancier et de la concurrence sans frein, dont les capitalistes ont été partout les protagonistes et les profiteurs, avant d'en être les victimes involontaires. Quant aux chefs d'administration ou d'industrie assez intelligents, assez justes, assez charitables, disons le mot : assez chrétiens de coeur et d'esprit pour aller au-devant des légitimes revendications des travailleurs, pour favoriser avec une efficace sympathie les mouvements et les organisations propres à développer chez les ouvriers le sens de leurs responsabilités sociales autant qu'à leur assurer des conditions équitables de vie, le compte en serait tôt fait, au Canada comme en tout autre pays.

Cet état d'esprit, cet aveuglement ou cette étroitesse générale des patrons ne tiennent pas seulement, ni même principalement, à l'égoïsme jouisseur que dénoncent les socialistes et les démagogues. Beaucoup de patrons sont de fort braves gens, convaincus qu'en faisant échec aux revendications ouvrières, et particulièrement au mouvement syndicaliste, ils sauvegardent des droits légitimes, défendent l'ordre social et protègent les ouvriers eux-mêmes contre les conséquences désastreuses d'une révolution dont ils n'aperçoivent que les tendances destructrices. Ceux-là, et c'est probablement la majorité chez nous, sont victimes de leur ignorance, de leurs préjugés, et du faux principe de l'individualisme — tout comme un grand nombre d'ouvriers, non moins désempa-

rés par l'ignorance et les préjugés de classe, sont entraînés par les démagogues socialistes dans le culte également faux du collectivisme.

Cette dangereuse et lamentable équivoque entre le capital et le travail est plus frappante que partout ailleurs en Amérique du Nord, — Etats-Unis et Canada — où l'absence quasi totale de sens social s'ajoute au matérialisme abject, au culte intense de l'or et du confort matériel, qui caractérise les civilisations anglo-saxonnes. C'est par là peut-être que la conquête anglaise et la pénétration américaine menacent d'entamer le plus profondément, sinon d'engloutir, la civilisation supérieure dont le petit peuple canadien-français est le dépositaire.

Ignorance des hommes d'affaires ; absence d'esprit social

Pour ne parler que des patrons, puisque c'est d'eux qu'il s'agit en ce moment, le danger est d'autant plus grave au Canada que nos "hommes d'affaires", pour entreprenants et hardis qu'ils soient "en affaires", sont généralement d'une ignorance phénoménale en tout ce qui ne touche pas à leur industrie ou négoce particulier, dépourvus d'idées générales et d'aperçus un peu lointains, partant incapables d'envisager les questions sociales d'un autre point de vue que celui très étroit de leur boutique; et par "boutique", il faut entendre toute catégorie d'administration publique, semi-publique ou privée. Ajoutez à cela que l'absence de classes intellectuelles, jointe à la bassesse d'âme et à la vénalité des politiciens, pris en bloc et dans leurs fonctions collectives de partisans, assure aux hommes d'affaires une influence hors de proportion avec leur valeur intellectuelle et leur compétence sociale. Aussi mal préparés que possible à aborder les problèmes sociaux dans la sphère de leurs activités professionnelles et patronales, ils ne peuvent, dans leur état actuel d'esprit et d'inculture, que pousser les pouvoirs publics à gâcher davantage la situation en appliquant au malaise social des solutions empiriques, partielles ou fausses.

Est-ce à dire, avec les socialistes intégraux, qu'il faut supprimer le patronat et les patrons, le capital privé et l'influence bourgeoise?

Nullement. Le malaise actuel et toute question sociale, présente ou future, ne se résoudre que par le concours intelligent de toutes les classes de la société, que par la coopération nécessaire des patrons et des travailleurs, du capital et du travail. Ce qu'il faut entreprendre, la tâche à laquelle doivent se dévouer tous les hommes favorisés par Dieu de quelque talent, de quelques loisirs et d'une étude approfondie et raisonnée de ces problèmes vitaux, c'est de faire l'éducation persuasive des patrons et des travailleurs, des capitalistes et des ouvriers, et d'établir entre eux les points de contact, les services de liaison, sans lesquels il serait futile de chercher une autre solution que celle de la lutte brutale où patrons et ouvriers s'écorcheront sans merci, où la société elle-même, du moins dans sa forme actuelle, finira par périr.

Pour être efficace et durable, cette éducation ne peut se faire à coups d'axiomes génériques, d'apophtegmes à la Wilson et d'homélies

dogmatiques à la façon des prophètes du socialisme. Elle doit sans doute s'inspirer de principes fondamentaux, applicables aux problèmes sociaux de tous les temps et de tous les pays. Et ces principes de fond, générateurs de vérités immuables, on ne les trouve que dans la Vérité intégrale, c'est-à-dire dans les lois sociales établies par Dieu et transmises aux hommes par le corps enseignant constitué par Jésus-Christ pour instruire les hommes et les nations. Mais, tout en s'inspirant sans cesse à cette source divine, cette éducation sociale doit se donner en fonction immédiate des problèmes particuliers qui se posent dans chaque pays.

Stériles concessions ; inqualifiables répressions

Revenons donc aux patrons canadiens et plus particulièrement aux chefs d'industrie ou d'administration de la province de Québec. Sans m'arroger l'impertinente fonction d'éducateur social, je me risque à leur suggérer d'envisager la question du syndicalisme avec sang-froid et d'apporter à cette étude leurs qualités natives et professionnelles, sans se laisser aveugler par la passion, le préjugé ou l'intérêt trop exclusif.

Dans les administrations semi-publiques — chemins de fer, messageries, télégraphes, tramways — et dans les grandes industries, les patrons se sont généralement soumis à l'inévitable: ils ont accepté, plus ou moins bénévolement, la présence et l'intervention des unions ouvrières, sans se préoccuper, apparemment du moins, du caractère moral ou national de ces syndicats. Dans la pratique, ils semblent n'avoir d'autre souci que de réduire au minimum l'emprise des syndicats. Naturellement, ces consentements quasi forcés, entrecoupés de contre-maœuvres, n'ont valu aux patrons aucune reconnaissance de la part des ouvriers. Entre patrons et travailleurs syndiqués, les relations restent à base de haine, d'antagonisme ou de méfiance, selon l'acuité des situations et le degré de bon vouloir ou de diplomatie réciproques. Tant que le syndicalisme sera accueilli de cette façon par les patrons, son application, loin de résoudre la question sociale et les relations du capital et du travail, ne peut que les compliquer, les envenimer et préparer la guerre des classes.

Dans certaines administrations, telles les banques, les compagnies d'assurance, les grands magasins, les patrons s'opposent énergiquement à toute tentative d'organisation syndicale. Cette attitude a pour premier effet de faire naître des sentiments d'animosité dans une catégorie de travailleurs peu portés par tempérament, par éducation et par habitude, à la violence et aux actes brutaux; pour deuxième effet, d'activer, par répercussion, les ferments de révolution sociale dans toutes les catégories de travailleurs, syndiqués ou non.

On me citait, ces jours-ci, des actes à peine croyables de certains gérants de banque ou chefs de grands magasins à rayons: défense formelle à leurs employés de travailler à l'organisation de syndicats, catholiques ou non; espionnage de conversations; mainmise sur la correspondance privée; menaces de destitution, etc., etc. Notez que certains

de ces patrons sont, en leur privé, d'excellents citoyens, des pères de famille modèles, des soutiens d'oeuvres, fort charitables, dévots même, au moins de cette dévotion étroite et routinière qui semble fermer la porte à la foi *pensée*, à la charité vécue.

C'est à ceux-là surtout qu'il importe d'ouvrir les yeux sur les dangers qui résultent de leur attitude revêche et irréflectie et d'inculquer des notions plus justes de leur devoir social.

Les droits du patronat — Principes révolutionnaires

Les patrons, quels qu'ils soient, ont-ils le droit de s'opposer à l'organisation syndicale de n'importe quelle catégorie de travailleurs? Ont-ils, en fait, raison d'y faire obstacle?

Si ces deux questions se résolvent dans la négative, quel type de syndicat doivent-ils favoriser de préférence à tout autre?

Répondons brièvement à cette double interrogation.

Nous avons examiné précédemment quelques-uns des principes et des faits qui établissent le droit des travailleurs, et même leur devoir, de s'organiser en syndicats professionnels, afin de protéger leur situation individuelle et familiale, de travailler à leur perfectionnement professionnel et moral et, par là, de mieux accomplir leur devoir social. Inutile d'y revenir.

Si les employés ont le droit et le devoir de se grouper en syndicats, il s'ensuit que les patrons n'ont pas le droit de s'y opposer. Le droit et le devoir des patrons se bornent à empêcher les ouvriers ou employés d'empiéter indûment sur le domaine patronal, de léser les intérêts légitimes des capitalistes intéressés dans l'entreprise, de nuire, sans motifs d'ordre supérieur, au bon fonctionnement de l'administration ainsi qu'au succès et à la prospérité de l'industrie ou du négoce commis à leur responsabilité. De quelle manière, par quel mode, ce droit et ce devoir du patron peuvent s'exercer avec le plus d'efficacité, nous le verrons plus loin.

Si les patrons n'ont pas le droit de faire échec au mouvement syndical, ont-ils raison, à l'heure actuelle et dans notre pays, de s'y opposer, d'y mettre des entraves? Pas davantage.

Pretons tout de suite les administrations où le syndicalisme n'a pas encore pénétré, où les patrons pourraient, en temps ordinaire, avoir quelque motif valable de contrecarrer le mouvement général d'association qui se manifeste dans le monde entier. J'ai nommé les grands magasins à rayons et les banques. Tenons-nous-en à ces deux exemples.

Quel motif valable, en bonne justice sociale et en fait, les patrons et les actionnaires des grandes entreprises commerciales peuvent-ils invoquer pour interdire à leurs employés de se grouper en syndicats professionnels?

Les rapports actuels entre patrons et employés non syndiqués sont régis par les règles de droit commun et les articles du code civil qui déterminent ce que les légistes appellent le contrat de louage. Chez

nous comme dans tous les pays de droit moderne, ces règles et ces textes s'inspirent à peu près exclusivement du faux principe individualiste mis en honneur par les faux prophètes de la Révolution française et leurs émules, les faux économistes de l'école manchestérienne. C'est en s'appuyant sur la Déclaration des Droits de l'Homme, de l'homme en révolte contre Dieu et la société, que les fantoches révolutionnaires ont aboli les anciennes corporations d'artisans et d'ouvriers et proclamé la "liberté du contrat de travail". A l'aide de cette vessie gonflée de leurs creuses déclamations, ils ont réussi à mener les peuples aveuglés à l'assaut des antiques murailles derrière lesquelles le commerce, l'industrie et l'art appliqué avaient atteint, au Moyen Age, un degré de prospérité, de perfection et de dignité qu'ils n'ont jamais retrouvé. Le fameux "contrat libre du travail" est devenu un véritable contrat léonin, par lequel le patron fort, riche, influent, impose ses conditions de travail à l'ouvrier isolé et ses produits avilis mais payants au consommateur également désarmé.

Le plus clair résultat du triomphe de la Révolution française et de l'école d'Adam Smith en Angleterre, a été d'avilir le travailleur et le produit de son travail et de mettre le monde sous la domination d'une monstrueuse ploutocratie, sans hérédité, sans culture, sans responsabilité. Là-dessus les penseurs catholiques et conservateurs, au sens large et vrai du mot, sont d'accord avec les socialistes modernes.

Trusts et cartels — Banques et grands magasins

Naturellement, tant que les économistes, les financiers, les bourgeois et les patrons de haute volée ont pu maintenir à leur profit le régime individualiste, on ne saurait trop les blâmer de n'avoir pas songé à se poser eux-mêmes des entraves et des freins — surtout si l'on considère la facilité avec laquelle ils ont fait prendre leur vessie pour un foyer de lumière incandescente, propre à guider les peuples dans la voie triomphale qui mène au bonheur, à la paix, à la Liberté, à l'Egalité, à la Fraternité.

Mais l'iniquité finit toujours par se mentir à elle-même. La suppression des entraves qui gênaient la liberté du contrat de travail a eu comme corollaire la libre concurrence de l'industrie et du commerce. Les chefs d'industrie et les grands négociants n'ont pas tardé à constater que ce qu'ils gagnaient d'un côté, par l'abaissement des salaires, la concurrence de la main d'oeuvre et l'avilissement du produit, ils le perdaient de l'autre par la multiplicité des industries et la concurrence du commerce. Ils ont alors repris à leur avantage le principe d'association: ils ont entrepris de tuer la petite industrie et le petit négoce par la substitution des sociétés d'actionnaires à la responsabilité individuelle, par la surcapitalisation de la grande industrie et du haut commerce, par l'organisation de vastes magasins à rayons, par la conclusion d'ententes gigantesques qui prennent tour à tour le nom de *trusts*, de *combines*, de *cartels*, de *gentlemen's agreements*. Toutes ces opérations se poursuivent

sous l'autorité des lois, avec la complaisance des pouvoirs publics, dont les détenteurs — rois, ministres, sénateurs, députés, juges, fonctionnaires — sont, pour un bon nombre, les associés et les profiteurs de cette monstrueuse organisation. Et le monde des patrons, des capitalistes, des chefs d'industrie et de commerce, qui ont inventé ce régime ou qui en vivent, s'étonne, s'indigne à la pensée que le monde des travailleurs s'organise à son tour pour faire contrepoids à ce joug qui pèse doublement sur ses épaules? Oui, doublement, puisque les travailleurs en sont d'abord les instruments forcés qui le mettent en valeur par leur travail, et qu'ils en portent le poids comme tous les autres consommateurs.

Mais ce sont là, me dira-t-on, des conditions qui échappent totalement à la responsabilité, au moins initiale, des hommes d'affaires et des patrons de chez nous. Sans doute; mais telle n'en est pas moins la situation actuelle, chez nous comme ailleurs, et plus qu'en beaucoup d'autres pays. La conquête anglaise, l'adoption du Code civil et l'invasion de l'industrialisme américain nous ont tôt mis au diapason des pays les plus complètement soumis au triple joug de l'individualisme légal français, du mercantilisme anglais et du trustisme américain. Il est donc naturel que les mêmes causes produisent ici les mêmes effets qu'ailleurs et que le monde du travail s'arme ici comme ailleurs et tente d'opposer l'association du travail à l'association du capital.

Nos banques, nos grandes maisons de commerce, nos industries, sont toutes ou presque toutes organisées sur la base du syndicalisme capitaliste et tendent toutes au monopole exclusif. Quel motif valable d'équité, je le répète, ceux qui les dirigent peuvent-ils invoquer contre leurs employés qui veulent s'organiser, eux aussi, d'après les principes de l'association? Quel axiome de justice et d'ordre social peuvent-ils opposer même à la dangereuse tendance des associations professionnelles de supprimer la liberté individuelle du travail, eux qui font tout pour supprimer la libre concurrence du commerce, de l'industrie, du crédit et des activités monétaires?

Que sont en particulier nos banques, sinon des syndicats de capitalistes, de puissance inégale il est vrai, mais tous ligués en un gigantesque monopole qui s'appelle l'Association des Banquiers du Canada, reine et maîtresse du crédit public et privé, de l'industrie, du commerce, de la production et de la manutention de tout ce qui est nécessaire à la vie de l'homme?

Non, vraiment, nos hommes d'affaires, grands, moyens et petits, manipulateurs responsables ou complices involontaires de ce régime à base essentiellement syndicale et monopoliste, sont en fort mauvaise posture pour dénoncer et combattre l'application générale du principe d'association.

Les patrons et la guerre — Inévitable réaction

Les banquiers et les patrons de commerce voudraient-ils invoquer la disparité de situation entre leurs employés et les travailleurs manuels, que les conditions anormales de l'heure actuelle et leur propre attitude

durant la guerre viendraient détruire la force, d'ailleurs discutable, de leur objection.

Le monde des patrons, des bourgeois, des capitalistes, des chefs d'industrie et de négoce, a généralement appuyé à pleine bouche, sinon de plein coeur, le mouvement qui a plongé le Canada jusqu'au cou dans le brasier de la guerre européenne et qui l'entraîne aujourd'hui, par une conséquence inéluctable, dans le tourbillon révolutionnaire où les pays d'Europe se débattent. La plupart de nos grands hommes d'affaires ont sonné à grands fracas, quatre années durant, le clairon des batailles; ils ont mis un zèle extraordinaire à favoriser l'enrôlement à outrance; ils ont poussé leurs employés à l'armée "de la liberté et de la démocratie"; ils ont menacé les récalcitrants de destitution ou de représailles au bénéfice des héros de la guerre; ils ont souscrit avec ostentation, au profit de la Croix-Rouge et des diverses oeuvres de guerre, de grosses sommes auxquelles sont venues s'ajouter les souscriptions imposées à leurs employés. Le lancement des emprunts de la Victoire leur a permis de répéter ces opérations... patriotiques.

Par contre, au début de la guerre et sous prétexte de crise financière, les patrons ont opéré de grosses coupures dans les traitements et les salaires des employés. Quand l'activité factice des industries de guerre a fait couler à flots le produit des emprunts nationaux et des opulents contrats de munitions, les banquiers et les "capitaines d'industrie" en ont profité pour faire monter rapidement l'échelle des profits, des "réserves" et des dividendes, et fort lentement celle des traitements de leurs employés permanents. Si le ministre des Finances a dit la vérité lorsqu'il affirmait, en 1914, que tout Canadien qui s'enrichit pendant la guerre est un criminel, il y a peu de banquiers, de chefs d'industrie et de gros patrons de commerce qui échapperaient à une condamnation.

Grâce à ces opérations fructueuses... et criminelles, si le verdict du ministre des Finances est bien fondé, grâce aussi à la complicité, à la négligence, à l'impéritie ou à l'impotence des pouvoirs publics, la cherté de la vie a augmenté avec une rapidité hors de toute proportion avec l'accroissement des traitements et salaires fixes.

En résumé, les patrons de la haute banque, du gros commerce et de la grande industrie ont tout fait pour réduire leurs employés et leurs commis à une condition plus douloureuse et plus pénible que celle des travailleurs manuels; et ils l'ont fait avec un manque de tact, une arrogance, parfois même avec une cruauté, essentiellement propres à développer chez leurs employés la haine du capital et du patronat, tout au moins la détermination de se protéger contre les emballements "patriotiques" de leurs patrons, par les mêmes moyens et les mêmes armes qui ont si bien servi aux ouvriers syndiqués.

"Mais, objecteront ici un bon nombre de patrons canadiens-français, nous n'avons pas donné dans ce mouvement de jingoïsme et cette débauche d'hypocrisie loyaliste; nous en avons même subi les inconvénients tout autant que nos employés." Possible; mais sans rechercher le nombre des hommes d'affaires canadiens-français qui ont tenté quelque

effort sérieux pour réagir contre le courant, ceux-ci n'en restent pas moins soumis aux lois inéluctables de la solidarité. Ce n'est pas la seule ni la pire des conséquences qu'ils vont subir, avec tous les autres Canadiens, de la crise de folie furieuse où toute la nation, où les trois-quarts du monde soi-disant civilisé se sont débattus cinq années durant.

Les patrons n'ont plus qu'à choisir

Quelle que soit l'influence de la guerre sur les conditions du travail, au Canada, et sans nous attarder davantage à départager les responsabilités, il reste un fait indéniable, dont nos hommes d'affaires, qui se targuent volontiers et non sans raison de leur grand sens pratique, ne sauraient contester l'écrasante réalité: partout, ici comme ailleurs, le monde des travailleurs s'organise, se coalise, se syndicalise sous une forme ou une autre. Il n'est pas de puissance au monde capable d'arrêter ce mouvement. La seule alternative qui se pose aux patrons, c'est de décider s'ils vont participer à l'organisation du travail avec le légitime souci de sauvegarder leurs droits et leurs intérêts, avec la pensée plus haute et plus féconde d'orienter ce mouvement dans une direction généralement favorable à l'ordre social, dont patrons et travailleurs peuvent être, s'ils le veulent, les soutiens et les bénéficiaires; ou si, au contraire, ils vont opposer à la vague montante du syndicalisme d'égoïstes et aveugles résistances, dont l'unique aboutissement sera de la tourner dans le courant des idées révolutionnaires, destructrices de tout équilibre économique, de tout ordre social. En d'autres termes et sans plus de métaphores, les patrons de notre province ont le choix entre le groupement des travailleurs dans le sens des traditions religieuses et nationales de la population où ils se recrutent, et leur affiliation aux syndicats internationaux, sans barrières religieuses et morales, avec leurs portes toujours ouvertes du côté des sociétés secrètes et l'emprise facile qu'ils offrent au socialisme international et révolutionnaire.

Cette alternative s'impose aux patrons non catholiques, aussi bien qu'aux patrons catholiques. Elle s'applique aux employés de banque et de commerce autant qu'à toute autre catégorie de travailleurs.

Si nos chefs d'administration, au lieu de s'attarder dans d'inutiles oppositions ou une imbécille passivité, se décident à regarder la réalité en face et à rechercher les avantages qui peuvent résulter de l'organisation syndicale, ils ne tarderont pas à constater, comme les travailleurs eux-mêmes, l'immense supériorité, en notre pays surtout, du syndicalisme national et chrétien sur le syndicalisme international et neutre. Comme les travailleurs, ils apercevront de plus en plus clairement la force constructive et agissante d'un principe d'ordre, de justice et de charité, d'une discipline morale et intellectuelle, qui échappent aux aléas des guerres et des révolutions, qui dominent les passions de race et les préjugés de caste; ils apprécieront également la bienfaisante et reconstructive influence d'une tradition déjà trois fois séculaire, avec tout ce qu'elle comporte et conserve de l'esprit familial, d'attachement

au sol, de sens profond des solidarités sociales, d'équilibre intellectuel fortifié d'un robuste bon sens et d'une narquoise méfiance en face des mirages mystifiants et des creuses déclamations.

S'ils placent la question sous cet angle visuel, — et s'ils veulent y voir clair, ils ne peuvent la placer ailleurs — toutes les catégories de patrons, dans la province de Québec, favoriseront loyalement l'organisation de syndicats professionnels, nationaux pour toutes les catégories de travailleurs, nationaux et catholiques pour les travailleurs catholiques, nationaux et chrétiens pour tous les travailleurs protestants qui ont conservé quelque chose du sens social chrétien.

S'il était nécessaire ou opportun d'établir une distinction entre les employés du commerce ou de la finance, et les travailleurs manuels, je n'hésiterais nullement à dire que l'excellence intrinsèque du syndicat national et catholique devrait surtout frapper les directeurs des banques, des compagnies d'assurances, des grands magasins. Soit à cause des valeurs considérables qui passent entre leurs mains, soit en raison de leurs rapports immédiats avec un public nombreux et varié, les employés des grandes maisons d'affaires profiteraient, plus que toute autre catégorie de travailleurs, des éléments de perfectionnement moral et intellectuel qu'apporteraient à leurs activités professionnelles, la vie catholique et les vieilles traditions françaises. Et leurs patrons ne tarderaient pas à constater que cette supériorité morale et sociale constitue, en soi, un puissant facteur de succès pour l'entreprise qui en bénéficie. Ces éléments de supériorité s'appellent la probité, l'honneur, la dignité de vie intérieure et extérieure, la bonne tenue, la politesse. Fortement entamées, hélas! par l'ambiance actuelle, ces qualités natives de la race ne renaîtront que sous l'impulsion de la foi et des traditions ancestrales, appliquées à la vie professionnelle.

Eveil du sens social

De quelle manière les patrons peuvent-ils aider efficacement à l'expansion du mouvement syndicaliste et à son orientation dans le sens des traditions nationales et du rajustement économique et social du pays? En participant directement à la formation et à la direction des syndicats de travailleurs? Non pas; il y a eu trop d'erreurs commises, trop de provocations et de méfiances réciproques. Les patrons doivent laisser les travailleurs organiser et gouverner eux-mêmes leurs syndicats. Leur action doit se borner à cesser leur opposition ouverte ou tacite et à manifester par des paroles et des actes opportuns leur sympathie pour le mouvement syndicaliste et leur préférence pour les syndicats nationaux, à base confessionnelle.

"Mais n'est-ce pas ramener les patrons au rôle passif dont vous avez démontré le danger?" Pas davantage.

Il y aurait d'abord l'immense différencé qui sépare une passivité hargneuse et méfiante d'une passivité sympathique et accueillante. Mais les patrons ont beaucoup plus et mieux à faire.

La preuve la plus tangible et la plus efficace qu'ils pourraient donner de leur adhésion au principe du syndicalisme, ce serait d'organiser eux-mêmes des syndicats patronaux; non plus des *combines* et des *cartels* dont l'objet unique est de favoriser les appétits cupides de capitalistes en fringale de copieux dividendes; mais des associations de patrons engagés dans la même industrie, dans un commerce identique, et s'unissant pour étudier les méthodes les plus propres à rendre leur industrie ou leur négoce aussi rémunérateurs que possible, à les protéger contre une concurrence déloyale, à rechercher les procédés de fabrication les plus économiques et les plus parfaits et les marchés les plus avantageux, à tirer des matières premières le rendement maximum; puis, dans l'ordre social, à étudier les réclamations du travail, à discuter amicalement avec les délégués des syndicats de travailleurs les améliorations à introduire dans les conditions du travail: traitements, salaires, heures de travail, hygiène, instruction technique, préservation morale, etc., etc.

Si, disons depuis dix ans, patrons et travailleurs de notre province avaient employé à s'organiser professionnellement, chacun chez soi mais en vue d'une action convergente et mutuellement avantageuse, la dime du temps et des efforts qu'ils ont perdus à s'armer les uns contre les autres, la situation du capital et du travail serait infiniment meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui; et la société tout entière, au lieu d'avoir à s'armer à son tour pour se protéger contre l'égoïsme des capitalistes et les affolements des travailleurs en mal de socialisme, la société serait en bien meilleure posture.

En tout cas, mieux vaut tard que jamais. Si le péril qui menace le monde peut être détourné ou atténué, ce sera par l'éveil du sens social dans toutes les classes de la société et particulièrement chez les patrons, et par son évolution prompt et décisive dans le sens des traditions religieuses et nationales. Hors de là, point de salut.

Le rôle de l'Etat

Administrations semi-publiques

Avant de rechercher ce que doit être le rôle de l'opinion publique dans le débat, examinons brièvement les données du problème syndical en fonction des services d'intérêt public et des pouvoirs administratifs de l'Etat.

Par "services d'intérêt public", ou "administrations semi-publiques", j'entends désigner les organismes économiques qui ne sont, en soi, ni des entreprises industrielles, ni des opérations de commerce, et qui servent à la fois les besoins généraux de l'industrie et du commerce et ceux du public tout entier: chemins de fer, tramways, transports maritimes et fluviaux, messageries, télégraphes et téléphones, services d'éclairage et de force motrice.

Dans un pays normalement organisé et gouverné selon les règles du bon sens, ces services devraient relever directement de l'Etat — ce qui ne veut pas dire nécessairement l'administration *gouvernementale* — et échapper à l'emprise du capital privé et de l'exploitation individuelle. Mais dans un pays affligé de l'incohérence parlementaire et rongé de toutes parts par le chancre électoral, mieux vaut encore subir les moindres abus de l'exploitation privée, tout absurde qu'elle est, appliquée à des fonctions d'ordre et d'intérêt essentiellement publics. Il arrive ainsi, parfois, dans les sociétés gouvernées à rebours du sens commun, que deux insanités se neutralisent partiellement et valent mieux, somme toute, que l'application pernicieuse d'un principe juste en soi. C'est même l'une des *beautés* usuelles du régime parlementaire et démocratique. Mais la discussion du principe de la nationalisation (ou de la municipalisation) des services d'intérêt publics n'entre pas dans le cadre de cette étude. Tenons-nous-en à l'étude du problème syndical.

Application possible du syndicalisme

Tout ce que nous avons vu du droit des travailleurs à l'association professionnelle, du devoir des patrons de respecter, de favoriser même, l'exercice de ce droit, s'applique intégralement aux services d'intérêt public, tels qu'organisés au Canada. S'il y a une différence, elle est en faveur du droit de cette catégorie particulière de travailleurs à la protection syndicale, parce qu'ils sont soumis à un double patronat: celui des administrateurs, qui veillent aux intérêts du capital privé placé dans ces entreprises; et celui de l'Etat qui contrôle, détermine ou revise, censément dans l'intérêt du public, les sources de revenu, lesquelles

affectent directement les conditions de travail et la rémunération des travailleurs.

Par contre, l'organisation syndicale des patrons, corollaire naturel et contrepois de la syndicalisation des employés, devient ici impossible. Fût-elle possible qu'il faudrait à tout prix y mettre obstacle, l'interdire même par d'efficaces sanctions législatives. L'emprise monopolisante des compagnies de chemins de fer, de navigation, de télégraphes, de téléphones, de messageries, d'éclairage, d'énergie électrique, n'est déjà que trop générale: que serait-ce si, par exemple, les administrateurs et les directeurs de toutes les compagnies de tramways du pays se liguaien en syndicats pour débattre et déterminer avec les syndicats d'employés les conditions du fonctionnement de ces services et, par ricochet, leurs taux de transport, dans toutes les villes du Canada? Le troupeau des contribuables... pardon! la "démocratie triomphante" en verrait de belles!

Non, dans cette catégorie d'administrations, le seul pouvoir modérateur et arbitral dont l'exercice soit à la fois admissible et nécessaire, c'est celui de l'Etat; et ce pouvoir doit s'exercer, plus encore que dans les conflits entre patrons et travailleurs du commerce ou de l'industrie, dans l'intérêt général du public plutôt que dans l'intérêt particulier du capital engagé dans ces entreprises ou l'intérêt collectif des travailleurs qui y trouvent leur emploi. De plus, étant données les conditions politiques du Canada, ce pouvoir doit s'exercer ici par l'autorité qui représente la *fraction* de l'Etat, si l'on peut dire, dont relève, de sa nature, chacune de ces administrations. Ainsi, les tramways de ville et les compagnies d'éclairage devraient relever *exclusivement* des autorités municipales; les compagnies de transport régional ou d'énergie électrique qui font le service de plusieurs municipalités devraient rester sous la juridiction, soit de commissions intermunicipales, régulièrement constituées sous l'empire des lois municipales, soit des autorités provinciales; seuls les services d'ordre général devraient être soumis à l'autorité fédérale.

Incohérences et confusions

Où en sommes-nous dans la pratique? En pleine incohérence. Telle compagnie de téléphone ou d'énergie électrique tient sa charte d'Ottawa, telle autre de Québec, l'une relève des Lycurgues fédéraux, l'autre des Solons provinciaux; de par l'autorité suprême et arbitraire de nos Pisistrates québécois, l'une pourra pénétrer dans la ville de Montréal, l'autre point; ou encore, l'une et l'autre y entreront, ou toutes deux en seront exclues; le barème de leurs prix d'abonnement ou de vente de l'énergie et de la lumière est déterminé, soit par les autorités fédérales, ou par les pouvoirs provinciaux: tout ce qui reste aux archontes montréalais, représentants des véritables intéressés, c'est de décider dans leur sagesse de quelle longueur seront les poteaux et le long de quelles rues on les plantera, afin d'ajouter à la hideur des *beautés artistiques* de Montréal et à l'insécurité de ses habitants.

Les deux seules tentatives faites, en cinquante ans, pour introduire quelques éléments d'ordre dans cette pétaudière, c'est la création de la Commission des chemins de fer à Ottawa et celle de la Commission des utilités publiques à Québec. (J'ignore ce qui s'est fait dans les autres provinces.) Mais encore, que de confusions et d'incohérences! résultant, les unes, de la juridiction concurrente exercée par les autorités fédérales et provinciales dans la création des sociétés anonymes dites "compagnies à responsabilité limitée", sans égard à la nature ou à la localisation de ces entreprises; les autres, pires encore, de l'accoquinement de politiciens vénaux ou serviles avec les lanceurs de ces entreprises. Deux exemples suffisent à illustrer les vices du régime.

C'est la Commission fédérale des chemins de fer, déjà débordée dans la sphère normale de sa juridiction, si elle voulait ou pouvait l'exercer, qui est appelée à déterminer le taux des redevances que la Compagnie de téléphone Bell impose à ses abonnés de la ville de Montréal ou de toute autre ville du Canada, depuis Sydney jusqu'à Dawson. Les échevins de Montréal, élus par les "libres et indépendants" électeurs de Montréal, n'ont d'autre droit que celui "d'humbles remontrances" aux suprêmes potentats de la Commission fédérale.

C'est la Législature de Québec qui détermine les conditions d'existence, de fonctionnement et d'administration des tramways de la ville de Montréal, qui a créé et protège ce monopole monstrueux, qui a autorisé le prodigieux mouillage de fonds, principal motif de sa création, qui, enfin, fixe la quotité de l'impôt que les hommes, les femmes et les enfants de Montréal devront payer, des années durant, aux opulents détenteurs de cette baronnie roulante et, par dessus eux, à leurs seigneurs dominants, les comtes palatins de la finance new-yorkaise et du *Standard Oil Trust*.

En vérité, ce n'était guère la peine de tant déclamer contre les batteurs d'étangs, libérés par la "glorieuse" Révolution. Les crapauds et les couleuvres que nous font avaler les seigneurs de la démocratie et les marquis de la ploutocratie coûtent autrement cher que les légendaires et coassantes grenouilles qui troublaient le sommeil des "infâmes ci-devant".

Mais à cette incohérence dans l'exercice de l'autorité de l'Etat, en ces matières, s'en ajoute une autre, pire encore, qui se rattache plus directement à la question qui nous intéresse en ce moment.

Chemins de fer, leur importance nationale

Etant admis que le principe du syndicalisme professionnel est applicable aux services d'intérêt public, à quel type de syndicats doit s'arrêter l'Etat, qui exerce ici ou devrait exercer, dans l'intérêt public, le pouvoir modérateur et arbitral entre patrons et travailleurs?

Si la réponse reste douteuse à l'égard du commerce et de l'industrie privée, elle ne devrait pas l'être dans ce cas-ci. A tout esprit sérieux, il suffira de quelques instants de réflexion pour comprendre le danger

et l'absurdité d'un régime qui placerait l'ensemble des travailleurs attachés à ces services sous la domination du travail syndiqué à l'emploi d'administrations identiques en pays étranger.

S'il y a une catégorie d'administrations où le syndicalisme doit être nettement et exclusivement national, c'est bien celle qui affecte et domine toutes les activités économiques de la nation. Or, c'est précisément le contraire qui existe ici. Ce sont les services d'intérêt public qui sont le plus complètement asservis par la Fédération américaine du Travail; et celui de ces services que la Fédération américaine domine le plus, c'est celui-là même dont la direction devrait échapper totalement à une domination étrangère : les chemins de fer.

En tout pays, l'ensemble des voies ferrées constitue l'un des organismes vitaux de la nation, dans l'ordre économique. En temps de guerre, c'est l'élément matériel le plus important de la défense nationale; c'est le réseau artériel qui entretient la vie dans tout le corps de la nation et soutient la vigueur du bras armé pour la protéger. Cette vérité est tellement évidente que tous les pays — sauf l'Angleterre, protégée par son isolement insulaire, et les Etats-Unis, par leur écrasante supériorité sur leurs deux seuls voisins — tous les pays se sont assurés, presque dès l'origine et sans aucune préoccupation socialiste, la maîtrise absolue de leurs chemins de fer, en temps de guerre au moins. A cette règle générale, je ne connais, en dehors des deux grandes nations anglo-saxonnes, que trois ou quatre exceptions : la Turquie, la Perse, la Chine... et le Canada. On sait ce qu'il en a coûté aux trois nations asiatiques pour avoir permis à leurs "protecteurs" et bailleurs de fonds, Allemands, Anglais, Français, Russes, Japonais, de mettre la main sur leurs voies ferrées. Chez nous... attendons la fin!

De tous les pays du monde, le Canada est peut-être celui où le réseau ferroviaire constitue, non seulement un élément essentiel de la vie économique, en temps de paix, et de la défense nationale, en temps de guerre, mais aussi, en tout temps, l'armature nécessaire à sa cohésion nationale. C'est aussi le pays où gouvernants, diplomates et législateurs se sont évertués à qui s'y prendrait mieux pour livrer à l'étranger ce facteur primordial de la sécurité nationale.

La conquête américaine

Grâce au zèle, à l'intelligence et à la générosité déployés sans relâche par les hommes d'Etat et les diplomates britanniques pour servir les intérêts américains, pour assouvir les appétits et gagner les bonnes grâces des Américains, le Canada est devenu une incohérence géographique, une enfilade de pays sans contact immédiat, séparés par d'immenses barrières naturelles et attirés, chacun séparément, par l'énorme et croissante force d'attraction qui émane de la république américaine, leur unique voisine. Contre cette formidable pénétration de forces disjointives et absorbantes, il n'y avait que deux éléments possibles de résistance ; l'un, moral, la prédominance de l'élément canadien-français ;

l'autre, matériel, la construction de chemins de fer interprovinciaux ou transcontinentaux. Deux hommes d'Etat canadiens, Macdonald et Cartier, en avaient compris l'importance et tenté l'utilisation. Entravés par les stupides exigences de la politique parlementaire, ils n'ont fait qu'ébaucher leur oeuvre de consolidation nationale ; ils ont négligé de lui donner les contreforts nécessaires. Nous n'avons à considérer ici que le facteur matériel.

Nos gouvernants et nos législateurs, Macdonald et Cartier comme les autres, tout imprégnés de l'esprit d'imitation coloniale qui nous a été fatal à tant d'égards, ont livré nos grandes voies ferrées à l'emprise de la finance privée, sans âme, sans coeur et sans patrie. Ils n'ont pris aucune précaution efficace pour soustraire à la puissance de suction américaine cet unique élément de résistance matérielle. Ils ont permis à l'ensemble des employés de chemins de fer canadiens de s'affilier aux *Fraternalités* des Etats-Unis, qui constituent peut-être la plus puissante des forces syndicales américaines.

Indépendamment du mérite intrinsèque ou occasionnel de la politique de nationalisation des chemins de fer, récemment inaugurée, d'aucuns sont peut-être tentés d'y voir une réaction contre le déplorable laisser-faire d'autrefois. Il est fort à craindre que ce soit une dangereuse illusion. Dans les conditions générales de la politique canadienne, dans les conditions particulières où le gouvernement fédéral entasse Pélon sur Ossa et multiplie sans compter le chiffre de la dette nationale, il est plus que probable que l'expropriation des grandes compagnies de chemins de fer va tout simplement hâter le jour où la nation canadienne en banqueroute déposera son bilan entre les mains de ses créanciers américains.

Mais sans nous arrêter aujourd'hui à ce lugubre aspect de la situation, que va faire le gouvernement à l'égard des syndicats d'employés de chemins de fer ?

Du fait de la nationalisation simultanée des voies ferrées américaines et canadiennes, l'ensemble des employés de chemins de fer, au Canada, — sauf ceux du *C. P. R.* — devenus fonctionnaires de l'Etat canadien, vont se trouver sous la dépendance immédiate de la masse des employés de chemins de fer américains, devenus fonctionnaires de l'Etat américain. C'est absolument comme si le gouvernement permettait à l'ensemble des soldats canadiens de s'affilier à une fédération syndicaliste de l'armée américaine, et de se lier par un engagement syndical à mettre bas les armes, du moment que l'armée américaine en aurait ainsi décidé.

Qu'en pensent les meneurs de la fameuse campagne : *No truck and trade with the Yankees!* et tous les bons badauds de la Grande Finance et du Haut Commerce, à qui les champions de "l'indépendance nationale" avaient persuadé que, si les patates canadiennes prenaient la route des Etats-Unis, c'en était fini de l'Empire et de la Confédération ?

Aberration ou trahison ?

Vraiment, à certaines heures, l'inconscience des hommes d'Etat et des hommes d'affaires éclate avec une ampleur à la fois effarante et grotesque.

A moins que.....???

Une rumeur assez persistante a circulé, dans les coulisses de la Haute Finance, depuis deux ans. C'est que l'abandon du Canada aux Etats-Unis serait le prix de l'entrée des Etats-Unis dans la lutte soutenue *to make the world safe for democracy* — traduisez : pour assurer l'emprise de la Haute Finance sur les masses humaines, taillables, corvéables et *emplissables* à merci. Que le marché ait été conclu en bonne et due forme, qu'il s'agisse d'un simple *gentlemen's agreement* — les trafics inavouables s'affublent volontiers de cette appellation aussi ridicule qu'hypocrite — ou, encore, que les plus avertis de nos hommes d'Etat et d'affaires se soient tout simplement persuadés que l'absorption du Canada par les Etats-Unis est l'inévitable aboutissement de notre politique de guerre, peu importe. Ce qui est certain, c'est que si nos sauveurs d'Empire s'étaient entendus avec les "magnats" de la finance et les meneurs du socialisme international pour livrer le Canada aux Etats-Unis, ils ne sauraient s'y prendre autrement pour assurer l'exécution du marché et en rendre la révocation absolument impossible. Ce qui est également certain, c'est que, si le marché se bâcle et se consomme, les négociateurs les plus froidement cyniques et les exécutants les plus audacieux se trouveront parmi ceux qui ont dénoncé le plus furieusement le "péril allemand", la "criminelle et déloyale apathie" des Canadiens français, la "trahison" des nationalistes, et précipité les Canadiens — autres qu'eux-mêmes — vers la frontière des Flandres, "première ligne de défense" du Canada.

C'est l'usuel procédé des crocheteurs de serrures, de crier que le feu est à la grange, et même de l'y mettre, afin de forcer l'entrée de la maison et piller tout à leur aise.

Administrations d'Etat

Jetons maintenant un coup d'oeil sur les administrations d'Etat. Elles se partagent, chez nous, en trois catégories bien distinctes : fédérales, provinciales, municipales; mais en tout ce qui touche les relations d'employeur à employé, les mêmes principes généraux d'ordre public sont applicables à toutes.

Il ne s'agit plus ici d'une catégorie quelconque de patrons utilisant les services d'une collectivité d'employés et d'ouvriers; encore moins, des rapports usuels du capital et du travail. C'est l'autorité civile, représentant l'ensemble des citoyens de la ville, de la province ou du pays, qui fait l'office de patron. Les armées de fonctionnaires de toutes catégories dont elle utilise les services n'ont d'autre raison d'être que celle des gouvernements eux-mêmes. L'autorité des patrons et le travail des employés sont également et totalement subordonnés aux objectifs d'in-

térêt général qui, seuls, en justifient l'existence: défense nationale, protection de la vie et de la liberté des citoyens, maintien de l'ordre public, exécution des lois, perception des impôts. Dans aucune de ses fonctions administratives, — sauf lorsqu'elle se laisse entraîner sur la pente dangereuse du socialisme d'Etat — l'autorité civile ne poursuit un objet lucratif, ne fait fructifier à son bénéfice un capital dont ses employés ont le droit de discuter le rendement en regard de leur propre rémunération.

D'autre part, les fonctionnaires publics ont, comme toute autre catégorie de travailleurs, le droit et le devoir de sauvegarder leur situation personnelle et celle de leurs familles, de se pourvoir contre les aléas de la maladie, des accidents et de la vieillesse, de se protéger contre les abus de l'autorité: favoritisme des nominations et des promotions, injustices dans l'établissement des salaires et des pensions de retraite, congédiements ou suspensions arbitraires. L'Etat lui-même a tout intérêt à ce que ses fonctionnaires cultivent et développent leur sens social, stimulent leurs légitimes ambitions et leur valeur professionnelle ou technique, en un mot, qu'ils acquièrent la plus-value morale et intellectuelle que toute association bien inspirée apporte à ses membres.

Il me paraît donc également impossible, soit d'accepter sans réserve l'application générale du principe du syndicalisme aux fonctions d'Etat, soit de l'écartier totalement comme incompatible avec l'exercice de l'autorité publique. En ceci, comme en toutes choses, il faut raisonner avec bon sens et tenir compte à la fois des principes et des faits.

Services d'ordre public

Tout d'abord, il faut établir une distinction, pas toujours facile, je l'avoue, entre les fonctions d'ordre public proprement dit, et les simples fonctions administratives.

Dans tous les services affectés au maintien de la sécurité publique, — armée, police, fonctions judiciaires, protection contre les incendies — il est vraiment inadmissible que la vie et la liberté de tous se voient tout à coup menacées par le refus d'agir des corps de fonctionnaires préposés à ces services. Une grève de pompiers ou de sergents de ville est absolument analogue à une mutinerie dans l'armée, crime punissable de mort dans tous les codes militaires.

Mais, objecteront les partisans du syndicalisme à outrance, la grève n'est pas la conséquence nécessaire de l'union professionnelle.

Sans doute; et plus, soit dit en passant, les travailleurs syndiqués s'inspirent des principes sociaux du catholicisme, moins sont-ils tentés d'avoir recours, sans raison extrême et légitime, à l'arme dangereuse de la grève. Mais, en fin de compte, la grève reste toujours, même pour les syndicats chrétiens, l'ultime appui de leurs revendications injustement méconnues. Inutile de se leurrer là-dessus de vaines illusions et de tromper qui que ce soit. L'expérience est acquise. Même dans les pays où le syndicalisme chrétien a atteint son plus haut degré d'efficacité

pour le perfectionnement moral du travailleur, où il exerce la plus forte influence sur les patrons et sur l'opinion publique, les menaces de grève ne sont pas complètement éliminées. Et c'est cette menace que la société n'a pas le droit d'encourir dans les services d'ordre public.

Mais alors, est-ce à dire que les fonctionnaires préposés à ces services n'ont pas le droit de se protéger comme les autres catégories de travailleurs?

De se protéger, oui; comme les autres travailleurs, non. Ils n'ont pas le droit de faire prévaloir leurs intérêts particuliers sur l'intérêt général de la société, dont ils sont constitués les protecteurs immédiats.

Ils ont, comme individus, le droit d'entrer ou de ne pas entrer dans le service des tribunaux, dans la police, dans le corps des pompiers. Une fois engagés, s'ils ont quelque raison valable de se plaindre de leur rémunération ou de leurs conditions de travail, ils ont le droit de faire des représentations à l'autorité dont ils relèvent et qui représente la société qu'ils ont promis de protéger. Dans un pays où les détenteurs de l'autorité civile ne sont que les mandataires du corps électoral, et même en tout pays, ils ont le droit de faire appel, par des moyens légitimes et compatibles avec l'ordre public, à la sympathie et à l'influence agissante des citoyens dont ils protègent la vie et les biens. Individuellement, ceux d'entre eux qui se croient injustement traités ont le droit de quitter le service, dans les limites de leur contrat d'engagement; s'ils ont subi des torts réels, contraires aux conditions de leur engagement ou aux lois générales, ils ont, comme tout le monde, le droit de se pourvoir en justice.

Mais, comme corps, ils n'ont pas le droit, sous quelque prétexte que ce soit, de se délier de l'engagement moral qu'ils ont contracté envers la société tout entière. La seule exception admissible serait le cas où l'autorité voudrait leur imposer des actes manifestement contraires à la morale et à l'ordre public. En cette extrémité, le devoir social leur commande, tout autant que la loi naturelle, de résister à l'autorité civile et "d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes". Tel serait, par exemple, le cas où l'autorité civile ordonnerait à la police d'assassiner, aux pompiers de mettre le feu au lieu de l'éteindre.

Devoir moral des autorités et du peuple

Dans un état normal de société et de gouvernement, les détenteurs de l'autorité civile ne manqueraient pas d'expliquer clairement ces maximes d'ordre social à tous les candidats à ces fonctions spéciales. A ce devoir s'en ajouterait un autre, pour les autorités et pour le peuple : celui de traiter avec une entière équité les fonctionnaires chargés de veiller à la sécurité publique, de les protéger moralement et physiquement, dans leur personne et dans leur famille, de leur assurer le degré de respect et de considération qu'exige le bon exercice de leurs fonctions. Ce serait là la compensation adéquate de l'interdiction qui de-

vraît leur être faite de rechercher leur protection dans des méthodes incompatibles avec leur service.

Avant tout, aurais-je dû dire, les chefs d'administration devraient exercer un soin vigilant dans le choix de cette catégorie de fonctionnaires. Ici, plus que partout ailleurs, tant valent les hommes, tant vaut le service; et par "valeur", il faut entendre valeur *morale*. Il serait donc du devoir des autorités de favoriser, non pas l'organisation de syndicats de policiers ou de pompiers, mais la création d'oeuvres sociales propres à raffermir le moral de ces utiles et méritoires serviteurs de l'ordre public, propres aussi à les instruire, à les récréer, et à leur faire trouver des compensations aux rudes exigences de leur service.

Il va de soi que l'affiliation d'un corps quelconque de ces fonctionnaires à des syndicats étrangers est totalement inadmissible. Il faut vivre en pleine incohérence politique et sociale pour admettre, par exemple, que le corps de police de Montréal puisse être affilié à un syndicat de policiers américains, ou à tout autre organisme étranger. C'est, aggravé, le danger que nous avons signalé dans l'emprise des syndicats américains sur les employés des chemins de fer canadiens. Inutile d'y revenir.

Mais si le syndicalisme professionnel est manifestement incompatible avec les fonctions d'ordre public, il en va autrement des fonctions purement administratives de l'Etat.

Services administratifs — La plaie du "patronage"

Tout ce que nous avons vu des services d'intérêt public ou "administrations semi-publiques" s'applique aux services administratifs de l'Etat — sauf sur un point: le rôle du capital et du patronat privé, intermédiaire dans les administrations semi-publiques, totalement supprimé dans les administrations d'Etat. Point vital, diront ceux qui voient avant tout, dans la question sociale, l'antagonisme du capital et du travail, ou tout au moins leurs intérêts divergents; point secondaire, comprennent ceux qui placent la question sociale dans un cadre à la fois plus large, plus élevé et plus pratique: la nécessité d'équilibrer toutes les forces sociales, de rendre et de conserver à chaque organisme de la société ses fonctions normales. A quiconque n'a pas perdu le sens de l'ordre établi par Dieu, il est clair qu'en toute société il faut une autorité, qu'à cette autorité il faut des moyens d'action et des sanctions, et aussi des bornes et des contrepoids.

Sans nous attarder à des considérations générales, dont le rappel serait pourtant fort nécessaire à beaucoup d'autorités sociales qui semblent les ignorer, envisageons les rapports des multiples gouvernements et des innombrables fonctionnaires de notre malheureux pays, plus affligé que tout autre de furoncles parlementaires et administratifs.

Admettons tout de suite que l'application des principes du syndicalisme aux fonctions administratives de l'Etat tend assurément à affaiblir l'autorité gouvernementale, déjà fortement entamée chez nous par la

multiplicité des ministères et des ministres, des parlements et des parlementeurs, des municipalités et des formes kaléidoscopiques de gouvernement municipal — toutes fractions d'Etat tripataouillées par la Sainte Démocratie et le régime électoral, *id est*, la sélection des incapacités par les incapacités, ou *vice versa*. Et pourtant, à y regarder de près, on constate que c'est encore l'un de ces cas, qui foisonnent sous ce régime "conquis par nos pères", où deux absurdités tendent à se neutraliser.

Notre système politique, né en bâtardise de l'accouplement du parlementarisme anglais et du fonctionnarisme français, s'est aggravé de plusieurs siècles d'asservissement colonial, régime essentiellement destructeur du sens social, de la conscience publique, du souci de la dignité nationale. Ce qui est étonnant, c'est qu'avec une telle surenchère de nocivités, il se trouve encore des politiciens qui ne sont pas des fripons, nombre de fonctionnaires suffisamment probes et même quelques compétences. N'empêche que les hommes de caractère et de talent ont de moins en moins de goût pour les fonctions de l'Etat, de moins en moins de chances d'y parvenir et, s'ils y parviennent, de moins en moins la perspective de s'y faire une carrière attrayante et lucrative.

On aura beau voter des lois du Service civil, créer des Commissions d'examineurs et promettre l'abolition du *patronage*, tant que la politique et les politiciens garderont la haute main sur l'administration publique, les lois resteront lettre morte, les commissions n'aboutiront à rien, les promesses se tourneront en mensonges, comme toutes les promesses de politiciens.

Avantages du syndicalisme

Contenue dans de justes bornes, l'application du syndicalisme aux fonctions administratives de l'Etat apparaît comme un remède beaucoup plus efficace que tous ceux-là. La principale difficulté serait évidemment la délimitation de ces "justes bornes". Par exemple, il paraît évident, à première vue, que le droit des syndicats de fonctionnaires, en tout ce qui touche à la fixation des traitements et salaires, ne pourrait et ne devrait pas empiéter sur le droit inaliénable des corps publics de régler le budget. Cette première limitation entraînerait, par une conséquence rigoureuse, l'élimination du droit de grève pour cause de salaire. Néanmoins, cette double limitation, capitale pour les fonctionnaires, pourrait être utilement atténuée. Si le parlement ou le corps public quelconque, appelé à voter le budget, le sérail par chiffres globaux, les syndicats de fonctionnaires pourraient exercer une certaine autorité sur la répartition individuelle des traitements. Ils seraient ainsi intéressés à écarter les fainéants, les inutiles et les incompetents, afin d'accroître le traitement de ceux qui resteraient en fonction. L'administration y gagnerait énormément.

Le rôle des syndicats de fonctionnaires dût-il se borner à éliminer le chancre du *patronage* politique, qu'il serait déjà fort salutaire. Cette

plaie purulente guérie, les hommes de réelle valeur auraient quelque chance d'entrer dans les fonctions d'Etat où les appellent leurs facultés ou leur compétence particulière, de s'y maintenir en dépit des sautes de vent électorales, d'y gravir les échelons hiérarchiques en raison de leurs états de service.

Non seulement l'administration y gagnerait en dignité, en compétence et en stabilité : les corps publics eux-mêmes et toute la vie politique du pays, dans son ensemble et dans ses multiples organismes, en seraient notablement assainis.

Naturellement, pour que les syndicats de fonctionnaires d'Etat donnent à la société, autant qu'aux fonctionnaires eux-mêmes, les résultats bienfaisants qu'elle a le droit d'en attendre — puisque l'administration publique n'existe que pour elle et qu'elle en paie la façon — ces syndicats devraient s'inspirer d'un véritable esprit social. La légitime préoccupation d'améliorer leur situation matérielle ne saurait être l'unique ni même le principal objet des fonctionnaires syndiqués. Ils devraient se pénétrer de leur devoir social et rechercher leur avantage personnel dans la résultante des efforts collectifs qu'ils feraient pour assurer le perfectionnement moral et intellectuel des individus et accroître leur compétence technique. Ceci impliquerait la formation de syndicats par catégories de fonctionnaires : ingénieurs, dessinateurs, comptables, traducteurs, etc., etc.

Syndicats nationaux, les seuls admissibles

Ce seul aspect du problème syndical — son application aux fonctions administratives de l'Etat — appellerait de nombreuses considérations et une étude approfondie. J'y invite les esprits sérieux et avertis que préoccupent avec raison l'ordre social et l'anarchie morale et intellectuelle qui nous envahit.

Pour l'instant, je me borne à ajouter que, pour les fonctions même purement administratives de l'Etat, il ne saurait être question d'autres associations professionnelles que les syndicats nettement et exclusivement nationaux.

Devraient-ils, pourraient-ils être également confessionnels? Pourquoi pas? Pourquoi les fonctionnaires catholiques ne formeraient-ils pas des syndicats catholiques; les non-catholiques, chrétiens de fait et d'esprit, des syndicats chrétiens; les autres, des syndicats neutres? En quoi la sécurité de l'Etat serait-elle plus menacée du fait que les fonctionnaires catholiques feraient partie d'un syndicat catholique, comme ils vont à l'église catholique; et les autres, de syndicats chrétiens ou neutres, comme ils vont à leurs temples respectifs, ou ne fréquentent aucune église?

Les raisons d'ordre moral et social qui militent en faveur des syndicats nationaux et confessionnels, dans les autres catégories de travail

collectif, conservent toute leur valeur dans l'administration publique.

Quant aux fonctionnaires eux-mêmes, l'objection basée sur la "division des forces" n'est pas plus valable pour eux que pour les autres travailleurs. Rien n'empêcherait les diverses catégories de fonctionnaires syndiqués de se concerter, au moyen de délégations et de conférences, sur les mesures à prendre et les règles à adopter en tout ce qui toucherait à leurs intérêts purement professionnels et économiques. De l'efficacité de cette coopération, la preuve est amplement faite, en maints pays.

L'opinion publique

Péril social — Devoir des classes dirigeantes

Cette revue d'ensemble du problème syndical a pris une extension que je n'avais pas prévue. Il me reste cependant à démontrer deux propositions formulées au début : le devoir des classes dirigeantes de la province d'orienter l'opinion dans un sens favorable au syndicalisme national et confessionnel ; l'avantage qui en résulterait pour toute la nation canadienne.

La première proposition, me semble-t-il, est suffisamment démontrée par l'ensemble des considérations énoncées au cours de cette étude. Il n'est peut-être pas inutile, toutefois, de la fortifier par quelques vérités générales.

La question syndicale n'est qu'un facteur de ce très vaste problème qu'on est convenu d'appeler "la question sociale". Facteur important, sans doute, mais dont l'importance croissante s'impose de plus en plus à l'attention de toutes les classes de la société, autant qu'à l'action immédiatement intéressée des employeurs et des employés. Le fonctionnarisme d'Etat, les services mixtes et l'industrialisme organisé — ou désorganisé — ont pris une place tellement envahissante dans l'ordre social et économique, depuis la guerre surtout, que les relations de patron à employé et les rivalités du capital et du travail atteignent toutes les activités de la nation et intéressent au plus haut degré toutes les catégories de citoyens, toutes les familles, tous les individus.

Si ces relations s'enveniment de jour en jour, si patrons et employés, capitalistes et travailleurs, persistent à s'armer les uns contre les autres, sans autre pensée que celle de s'arracher des lambeaux de chair, le reste de la société sera bientôt pris entre une meute de chiens enragés et une bande de loups affamés : ce sera, à brève échéance, la famine, l'émeute, le pillage, le meurtre, le chambardement général.

La société tout entière, notre société à nous, la nation canadienne, et la cellule particulière dont nous faisons partie, la province de Québec, ont donc le droit et le devoir de s'armer pour leur propre protection, pour la sauvegarde de nos institutions, pour la sécurité de nos nationaux, pour la vie de nos enfants.

Et qu'on n'aille pas croire qu'il suffira, pour parer au danger, de surveiller, d'appréhender et de supprimer les anarchistes cosmopolites, prédicants de bolchévisme. Il y a dans nos classes bourgeoises et jouisseuses, assez d'arrogance, de cupidité, d'égoïsme et d'aveuglement, et dans nos classes populaires, assez de ferments de haine et d'envie, d'ap-

pétences démagogiques et, comme chez les bourgeois, d'égoïsme aveugle et cupide, pour fournir tous les éléments d'une révolution sociale complète. La guerre, la propagande de guerre, le scandaleux enrichissement des profiteurs, la conscription, la tyrannie gouvernementale, ont multiplié ces germes de révolution avec une intensité dont peu de Canadiens semblent s'apercevoir — pour l'excellente raison que la plupart ont participé, activement ou passivement, par méchanceté ou par insouciance, par ignorance, par bêtise ou par légèreté, à cette nocive besogne de désorganisation sociale.

Ce n'est pas un simple devoir de conservation qui s'impose, à nos classes dirigeantes principalement, c'est aussi une expiation de lourdes fautes commises, une réparation de scandales d'autant plus révoltants qu'ils se sont affublés des masques les plus décevants, des formules les plus propres à dérouter la conscience populaire : patriotisme, liberté, défense du droit opprimé, patati, patata.

Pendant que tout le monde s'époumonnait à sauver la Serbie, à venger la Belgique, à libérer la France, à servir l'Angleterre, voire à racheter la Sibérie et, par-dessus tout, à faire triompher la démocratie, personne ne s'occupait de préparer le rétablissement de l'ordre moral et économique en Canada et d'assurer le salut de la société particulière dont nous faisons partie, que nos gouvernants ont pour premier devoir de protéger et nos dirigeants d'éclairer.

Comment s'y prendre, maintenant, pour réparer le scandale, atténuer le mal et parer aux pires conséquences du désordre qui se propage? De cure radicale, de préventif infaillible, il n'en existe pas. Il y a eu trop d'erreurs commises, trop d'aveuglement, trop d'apathie, trop de lâchetés, trop de mensonges. D'ailleurs, c'est une loi inéluctable des sociétés humaines qu'elles doivent subir en ce monde et par les conséquences logiques de leurs erreurs les fautes de leurs dirigeants, surtout lorsque ces fautes ont eu pour complices l'opinion publique avachie et la conscience populaire avariée.

Il y a toutefois des mesures partielles de salut, dont l'efficacité relative dépendra de la coopération intelligente, énergique, désintéressée et persévérante de toutes nos catégories sociales.

Ici encore, il y aurait toute une démonstration, à la fois analytique et synthétique, à faire. Il faut nous borner à quelques indications, à trois ou quatre têtes de chapitre.

Syndicats de protection sociale — Retour à l'ordre moral

Si l'on admet que l'application générale des principes syndicalistes est utile, tant aux patrons qu'aux travailleurs, ou simplement inévitable, dans toutes les catégories d'administrations et d'industries, il faut de toute nécessité prendre des mesures pour empêcher le reste de la société d'être broyé entre le marteau des syndicats ouvriers et l'enclume des syndicats patronaux, entre la meule du capital coalisé et celle du travail organisé. Si le public ne s'arme pas pour se protéger, il court grand

risque de voir patrons et employés, capitalistes et travailleurs, pratiquer à ses dépens la surenchère des concessions réciproques et des solutions les plus faciles. Si les patrons sont sûrs que le bon public en paiera la façon, ils ne demanderont pas mieux que d'accorder aux travailleurs toutes les augmentations de salaire réclamées, toutes les réductions exigées dans les heures de travail. N'est-ce pas déjà ce qui se pratique usuellement? Toute grève ne se règle-t-elle pas par une hausse de prix que le public paie en entier et davantage, au double profit du capital et du travail syndiqué? Au cours même des grèves, patrons et employés ne s'efforcent-ils pas, chacun de leur côté, d'enrôler de force la masse populaire en menaçant de l'affamer?

Prenez, par exemple, la récente grève des camionneurs. Un moment, les grévistes ont tenté, contre toute justice et toute charité, d'empêcher la livraison du pain et du lait. Je ne sais ce qu'ont fait les vendeurs de lait; mais les boulangers ont menacé de cesser toute livraison. Cette fois, la menace a opéré à temps; mais si elle avait été suivie d'exécution, quelle aurait été la situation des familles, des enfants? Et maintenant que la grève est réglée, qui va en payer la façon? Les locataires forcés de déménager, lesquels se recrutent, en forte majorité, dans la population la plus pauvre de Montréal.

Il est donc urgent d'organiser des syndicats de consommateurs, des associations de pères de famille, qui adopteront des mesures efficaces pour se protéger et protéger leurs enfants contre les exactions des producteurs et la tyrannie parfois cruelle des unions ouvrières, contre l'égoïsme des patrons et des travailleurs qui méconnaissent leurs devoirs de justice sociale pour ne songer, les uns, qu'à leurs profits de commerce, les autres, qu'à leurs intérêts particuliers ou collectifs.

Ce remède n'est pas sans danger. Il tend à multiplier les barrières sociales, à accentuer les haines et les méfiances de classes, à partager la nation en autant de camps armés les uns contre les autres, partant, à préparer la guerre sociale.

A ce danger, il n'y a qu'un préventif: répandre dans toutes les classes la juste notion du devoir social, les principes d'ordre, de justice et de charité qui doivent gouverner les rapports réciproques des hommes unis en société; faire reconnaître, par conséquent, par toutes les catégories de syndicats de patrons, d'ouvriers, de consommateurs, par toutes les associations particulières, la vérité fondamentale que l'homme-individu, que l'homme-classe, que l'homme-société, n'est pas sa fin à lui-même, mais qu'il vient de Dieu, qu'il appartient à Dieu, qu'il doit obéir à Dieu, que son premier devoir est d'aimer Dieu par-dessus toute chose, et le second, "égal au premier", d'aimer son prochain comme lui-même pour l'amour de Dieu; qu'aucun homme, aucune classe d'hommes, n'a le droit de rechercher son avantage particulier aux dépens d'autrui et en dehors de cette double loi d'amour et de justice.

Or, je vous le demande, cette notion, ces principes, cette vérité primordiale, où les puiser, en dehors de la religion révélée et enseignée? Le mouvement syndicaliste sera donc bienfaisant, l'équilibre des diverses

catégories d'associations appelées à se faire contrepoids sera donc utile à la société tout entière, dans l'exacte mesure où la foi concrète et vécue et la pratique de la morale chrétienne les domineront plus complètement. Si, au contraire, l'organisation syndicale continue à se faire sur une base purement matérielle, elle tendra à accroître de plus en plus le malaise social, à aviver les haines de classe, à préparer la révolution et la ruine morale et économique de la nation.

Dans cette angoissante et impérieuse alternative, nous, Canadiens-français, pouvons et devons donner l'orientation et préparer le salut.

Devoir des Canadiens français

Forces morales

Dans la province de Québec, je l'ai dit précédemment et j'y reviens à dessein, nous avons l'immense avantage de posséder encore, en dépit de fortes brèches pratiquées du dehors et favorisées à l'intérieur, la plus puissante organisation religieuse du continent, la plus complète cohésion morale qu'il soit possible d'obtenir en Amérique. A cette force incalculable s'ajoutent trois siècles d'enracinement dans le sol; une tradition familiale, entamée aussi mais encore l'une des plus admirables qui soient au monde; une hérédité d'ordre, d'équilibre mental, de culture native, sans égale peut-être; un tempérament véritablement apostolique; des souvenirs grandioses d'endurance, de triomphante résistance aux assauts les plus formidables, aux pénétrations les plus insidieuses: et nous serions assez criminels, assez lâches, assez insensés, qu'on me pardonne le mot: assez *bêtes*, pour ne pas utiliser ce trésor de richesses morales, cette inépuisable réserve de forces constructives et rénovatrices!

Au moment où le désarroi général des idées et des faits égare les esprits les plus solides, déconcerte les prévisions les plus clairvoyantes, paralyse les efforts les plus puissants — de la force de chair, — nous irions de gaieté de coeur lâcher nos ancres de salut pour nous lancer à l'aventure à la suite de ceux qui ont perdu gouvernail et boussole?

Non, sous peine de trahison et de suicide, nous avons le devoir strict de chercher dans l'intégrale vérité religieuse et nationale la solution du problème social, l'apaisement des conflits de classe et de tous les désordres moraux et économiques qui en résultent.

Là comme ailleurs, nous devons résister par tous les moyens à l'envahissement de l'indifférence religieuse et de l'atrophie morale, à la pénétration de l'américanisme social et économique, prélude de l'anéantissement national.

Ce devoir ne s'impose pas seulement à notre foi et à notre honneur de race; il constitue encore l'un des facteurs essentiels de notre prospérité économique.

Situation économique

L'étranger dit parfois avec dédain, et nombre de Canadiens français possédés du démon de l'Or répètent en se lamentant, que nous sommes un peuple de mendiants. C'est à la fois exagéré et faux, avec un élément de vérité. Si l'on tient compte du point de départ et des traverses de la route pénible qu'il nous a fallu parcourir, le développement

économique du Canada français est presque aussi merveilleux que sa croissance numérique et sa survivance morale. Qu'on ne l'oublie point: nous sommes restés ici, il y a cent cinquante ans, une poignée de gueux, appauvris par un siècle et demi d'un régime colonial débilitant, entrecoupé de guerres incessantes. En nous disant adieu, notre première "mère patrie" prit soin de retirer du pays tout ce qui restait de valeurs liquides et, par-dessus le marché, de nous gratifier d'une bonne et belle banqueroute, déshonorante pour elle, ruineuse pour nous. Depuis, la France nous a aussi totalement oubliés et méprisés dans l'ordre économique que dans tous les autres. Seules les inlassables phalanges des admirables communautés françaises d'hommes et de femmes, dont un bon nombre chassées de France par le gouvernement français, sont venues, après un siècle, nous apporter le précieux appoint de leurs oeuvres apostoliques; mais, inappréciables dans l'ordre moral et intellectuel, ces renforts n'ont rien ajouté à notre patrimoine économique. Des rares capitaux français importés au Canada depuis quelques années, une notable partie, loin de nous aider, est venue fortifier l'armature économique des Anglo-Saxons. Par contre, les capitalistes anglais ont pratiqué ici, comme partout ailleurs, l'exclusivisme de race le plus intense — je le dis à leur louange; car c'est là l'un des facteurs principaux, le plus important peut-être, de l'hégémonie économique de l'Angleterre.

Et pourtant, nous avons vécu, nous avons prospéré, modestement mais sûrement; notre commerce s'est développé; nos organismes économiques se sont multipliés; notre agriculture, trop routinière il est vrai, s'est libérée de ses dettes. Ce seul fait constitue, en soi, un avantage immense et, de plus, un précieux témoignage de la survivance des hérédités de la race.

Qu'on ne s'y trompe pas: la prospérité matérielle et la résistance économique du peuple canadien-français ne dépendent pas de l'acquisition de grosses fortunes individuelles par les méthodes anglaises et américaines, mais de la croissance normale, constante et générale du patrimoine de la race par la pratique des vertus domestiques héritées de la France. Cent *habitants* qui économisent chacun cent piastres par année, valent infiniment plus à la province de Québec que dix hommes d'affaires qui réalisent un bénéfice annuel de mille piastres chacun. Les sommes sont égales; la valeur économique et sociale de la première vaut dix fois plus pour la collectivité que la seconde.

Le point faible

A cette situation, fort consolante, il y a toutefois un point noir, une faiblesse dangereuse, que nous avons maintes fois signalée, au risque de nous attirer des horions et, parfois, de désopilantes contradictions. Cette faiblesse, c'est l'insouciance facilité avec laquelle les Canadiens français portent leurs épargnes à une foule d'institutions financières, de sociétés d'assurances et de secours, et de maisons de commerce, alimen-

tées par le capital et le travail étrangers. Tenons-nous-en, pour l'heure, aux contributions syndicalistes.

Il serait intéressant et instructif de faire le relevé du tribut annuel payé à la finance américaine, au capital américain, en fin de compte, par les ouvriers canadiens affiliés à la Fédération américaine du Travail. De la seule province de Québec, du seul gousset des ouvriers canadiens-français, il est sorti des millions arrachés au modeste patrimoine de la race et de la nation et ajoutés à la richesse pléthorique de la république américaine.

Nos ouvriers syndiqués ont-ils jamais songé aux multiples ramifications par où passent leurs contributions, prélevées sur le pain de leurs nombreuses familles? Se sont-ils demandé à quelles fins se dépense leur argent, si durement gagné; quelles activités économiques, quelles ambitions personnelles, alimentent leurs impôts syndicalistes? Quand Gompers et consorts vont à Washington livrer la liberté et la vie des millions de travailleurs syndiqués au démon de la guerre, frère jumeau du démon de l'or, quand ils vont se balader dans les congrès internationaux et formuler de creuses homélies sur les revendications des travailleurs, tout en participant en sous-main à l'emprise du capitalisme international sur tous les peuples, — c'est avec l'argent des ouvriers, des Canadiens et des Américains également. Quand les fonds accumulés dans les caisses des diverses fédérations américaines de syndicats prennent le chemin des banques américaines, des sociétés d'assurance américaines et, de là, vont accroître l'apport du capital américain, de l'industrie américaine, du commerce américain, les contributions des travailleurs canadiens suivent la même route et servent à grossir la fortune américaine aux dépens de l'humble patrimoine canadien.

Indépendamment des répercussions, déjà marquées, de cet assujettissement économique sur la situation politique et nationale du Canada à l'égard des Etats-Unis, ce seul aspect de la question devrait suffire à faire comprendre à toute la population québécoise, et aux ouvriers eux-mêmes, quelle besogne de dupes nous poursuivons en laissant envoûter le travail canadien en général, le travail canadien-français en particulier, par les syndicats américains.

Ceci nous conduit tout naturellement au dernier aspect qui nous reste à envisager: le service que la province de Québec rendrait à toute la Confédération en nationalisant ses forces économiques et sociales, et particulièrement, ses syndicats de travailleurs.

Les provinces anglaises — Incohérence morale

En franchissant les bornes de la province "moyenâgeuse" pour pénétrer en terre anglo-saxonne, il va de soi qu'il faut parler d'abord argent et questions *pratiques*.

Le danger que nous venons de signaler — le drainage de l'épargne canadienne par le paiement des contributions ouvrières aux syndicats américains — existe, agrandi et généralisé, dans les provinces anglaises

comme dans le Québec. Ce danger, nombre d'Anglo-Canadiens doivent l'apercevoir comme nous, en mesurer comme nous les conséquences fatales. De même, à un moindre degré peut-être, doivent-ils entrevoir les autres périls, d'ordre social, politique ou national, signalés au cours de ces articles comme les conséquences de l'emprise américaine sur le gros des forces ouvrières du Canada. Mais ce qui est hors de doute, c'est l'impossibilité de déterminer, dans les provinces anglaises, un mouvement initial de réaction contre l'internationalisme des unions ouvrières.

L'absence d'un patriotisme unique et dominant, la présence dans les syndicats anglo-canadiens d'un nombre considérable d'ouvriers américains ou étrangers, la communauté d'idiomes, l'affaiblissement du sentiment religieux, qui s'ajoute à la multiplicité des sectes, l'influence des sociétés secrètes: — voilà autant de causes qui voueraient à un échec certain toute tentative de nationaliser les syndicats anglo-canadiens, en premier lieu, ou simultanément avec ceux du Québec.

Par contre, que le mouvement prenne corps et grandisse ici; qu'il reçoive l'encouragement efficace de toutes les classes de la société; qu'il démontre par ses résultats la supériorité du syndicalisme national et confessionnel sur le syndicalisme sans religion et sans patrie; qu'il prouve aux ouvriers que le maintien des traditions religieuses et le souci des intérêts nationaux ne nuisent pas à leur protection professionnelle; qu'il amène les patrons et généralement les autres classes sociales à comprendre la force de discipline et de conservation que comporte la subordination des intérêts particuliers d'une classe à un principe supérieur d'ordre moral, à une tradition nationale trois fois séculaire: — et alors un mouvement identique aura peut-être quelque chance de naître et de grandir dans les provinces anglaises. En tout cas, nous aurons fait, chez nous, tout ce que nous pouvons pour sauver la situation générale, pour assurer la défense de la tranchée dont la Providence nous a dévolu la garde et d'où l'on a si souvent tenté de nous déloger.

Le "geste sauveur"

Ce ne serait pas la première fois, du reste, que le "geste sauveur" partirait du Québec — ni la dernière, si la Confédération canadienne a encore quelque chance de survie.

Il ne manque pas, de ce temps-ci, de bons apôtres de la race *supérieure* pour convier les "lâches et méprisables flancheurs" du Québec — style de guerre — à faire profiter la communauté nationale de "l'inappréciable appoint de leurs vertus familiales, de leur esprit d'ordre, de leur patriotisme inébranlable" — style d'après-guerre. Sans rechercher ce qu'il peut entrer d'hypocrisie dans cette soudaine évolution; sans faire le partage des sincères désirs de réconciliation, — il y en a — des soucis moins désintéressés mais avouables des hommes d'ordre qui redoutent un chambardement général, des coliques des grosses bourses et des grosses panes en quête de cataplasmes, et des insidieuses tentatives qui n'ont

d'autre objet que de nous entraîner dans un nouveau piège, sous prétexte de conservation sociale, — voici, à mon humble avis, ce qu'il convient de répondre à tous ces appels, d'où qu'ils viennent.

Les Canadiens français ne sont pas rancuniers ni vindicatifs: leur religion leur défend les actes de vengeance, leur caractère y répugne. Mais ils ne sont pas non plus des imbéciles: à l'école des injures, des humiliations, du mépris, ils ont du moins appris à se tenir sur leurs gardes.

Les Canadiens français sont instinctivement des hommes d'ordre et de paix; en ceci encore, leur tempérament porte la marque indélébile de quinze siècles de formation catholique. Mais, en dépit de la conquête et de l'asservissement colonial, ils n'ont pas abdiqué leur fierté de peuple libre et chrétien. Ils veulent l'ordre dans la liberté, la paix dans le respect du droit, de la justice, des accords librement consentis et des "chiffons de papier" qui en déterminent les conditions.

Les Canadiens français sont patriotes, profondément patriotes. Ils ont fait souche depuis trois siècles sur la terre canadienne; ni les guerres, ni la conquête, ni la persécution, ni les séductions, ni même la trahison de leurs chefs, n'ont réussi à les déraciner du sol et à leur faire accorder à d'autres terres, françaises ou anglaises, l'amour exclusif qu'ils ont voué à leur unique patrie. Mais sur ce sol, bien à eux, ils entendent rester ce qu'ils sont.

En dépit de toutes les avanies passées, présentes et futures, les Canadiens français sont tout prêts, aujourd'hui comme hier et demain, à défendre l'intégrité de la patrie contre l'ennemi extérieur ou intérieur; mais ils entendent accomplir ce devoir à leur manière, qu'ils croient la meilleure; c'est-à-dire en restant catholiques, catholiques d'esprit, de cœur et d'action, individuellement et socialement; Canadiens de nationalité, mais Canadiens seulement: pas Canadiens britannisants, américanisants ou impérialisants. Français par la langue et les traditions, ils ne veulent pas, non plus, redevenir les colons *moraux*, les serviteurs dociles de la France, ni les serviles imitateurs des Français d'aujourd'hui.

Salutaire "isolement" du Québec

Qu'on se le dise bien, c'est en "s'isolant", en se "singularisant", dans tout ce qui constitue leur domaine moral et intellectuel, que les Canadiens français accompliront le plus efficacement leur part d'action commune dans la vie collective de la nation canadienne, dans la défense de l'ordre social menacé.

Si, par malheur et par bêtise, les Canadiens français se laissent entraîner dans le mouvement d'unification qui se poursuit dans les parlements, dans la presse, partout, et qu'on veut faire porter sur tous les organismes de la vie sociale: — lois, enseignement public, hygiène, syndicats d'ouvriers, etc., etc., — ils y perdraient tout, et ni le pays, ni l'ordre n'y gagneraient rien.

Les Canadiens français sont les défenseurs nés de l'ordre social et national, parce qu'ils sont ce qu'ils sont : catholiques et traditionalistes. Du jour où l'on aurait réussi à les assimiler, à leur arracher leurs traditions religieuses et *raciales*, ils seraient mûrs, plus vite que beaucoup d'autres peut-être, pour la révolution politique et sociale.

On leur dit volontiers, non sans dédain, qu'ils sont des Français du temps de Louis XIV. Ils deviendraient facilement, comme leurs cousins d'Europe, des Français de la Convention, de la Terreur ou de la Commune.

A cette besogne antisociale et antinationale, les assimilateurs anglo-saxons useront leurs griffes et leurs efforts. Plus dangereux, infiniment, sont les démolisseurs et les traîtres de l'intérieur; — pas les rares fanatiques de l'anticléricalisme et de la maçonnerie : ceux-là ne comptent guère; — mais les nombreux badauds de la politique et de la bourgeoisie financière, pleins de suffisance, d'écus et d'ignorance, prêts à mordre à toutes les balivernes, pourvu qu'elles violent une croyance ou une tradition, toujours empressés à livrer la place pour obtenir les faveurs de l'ennemi et se gaver des restes de la table du maître. Dangereux, aussi, hélas! les milliers de pauvres ouvriers qu'on laisse sans direction sociale, à la merci des démagogues et des exploités.

Pour Dieu et la patrie

Ces quelques réflexions, jetées au fil de la plume, mais après de longues observations, n'eussent-elles d'autre résultat que de contribuer à orienter le mouvement social dans le sens des principes catholiques et des traditions nationales, j'oserais estimer que je n'ai pas perdu mon temps, ni celui de mes lecteurs.

Pour l'amour de Dieu, de l'Eglise, de la race et de la patrie, faisons revivre l'âme catholique et nationale de notre peuple dans toutes ses manifestations sociales.

DISCOURS ET PUBLICATIONS DIVERSES DE M. HENRI BOURASSA

EN FRANÇAIS :

Grande-Bretagne et Canada (<i>épuisé</i>), (1901),.....	\$0.25
Le patriotisme canadien-français (<i>épuisé</i>), (1902),.....	.10
Les Canadiens français et l'Empire britannique (<i>épuisé</i>), (1903),..	.25
Devant le tribunal de l'histoire (<i>Goldwin-Smith</i>) (<i>épuisé</i>), (1903),	.10
* Les Écoles du Nord-Ouest (<i>épuisé</i>), (1905),.....	.10
La Publicité (<i>prospectus</i>), (1909),.....	. . .
Le projet de Loi navale (<i>épuisé</i>), (1910),.....	.10
Religion, Langue et Nationalité (<i>Discours au Congrès Eucharistique de Montréal</i>) (<i>épuisé</i>), (1910),.....	.10
La Convention douanière (<i>épuisé</i>), (1911),.....	.10
* La Conférence impériale et le rôle de M. Laurier (<i>épuisé</i>), (1911).	.25
Pour la justice, (1912),.....	.10
La langue française (<i>Discours au Congrès de Québec</i>) (<i>épuisé</i>), (1912),	.10
Le spectre de l'Annexion (<i>épuisé</i>), (1912),.....	.10
Le Canada et l'arbitrage international (<i>épuisé</i>), (1913),.....	.10
* Le Canada à Lourdes (<i>épuisé</i>), (1914),.....	.10
La politique de l'Angleterre, avant et après la guerre (<i>épuisé</i>), (1914),	.25
Le <i>Devoir</i> , son origine, son passé, son avenir, (1915),.....	.10
La langue française au Canada, (1915),.....	.15
* Que devons-nous à l'Angleterre ? (<i>épuisé</i>), (1915),.....	2.00
Le <i>Devoir</i> et la guerre — Le conflit des races, (1916),.....	.15
* Hier, Aujourd'hui, Demain (<i>épuisé</i>), (1916),.....	.75
* Le Problème de l'Empire (<i>épuisé</i>), (1916),.....	.10
L'intervention américaine, (1917),.....	.25
La conscription, (1917),.....	.10
L'emprunt de la « victoire » (<i>épuisé</i>), (1917),.....	.05
Le Pape, arbitre de la paix, (1918),.....	.60
Le Pape, arbitre de la paix, (1918), (<i>édition de luxe</i>),.....	1.00
† La Langue, gardienne de la foi, (1918),.....	.25
† Le Canada apostolique, (1919), (<i>édition de luxe</i>),.....	.60
† Le Canada apostolique, (1919), (<i>demi-luxe</i>),.....	.50
† Le Canada apostolique, (1919), (<i>édition populaire</i>),.....	.25

† Ces ouvrages font partie de la Bibliothèque de l'Action française.

DISCOURS ET PUBLICATIONS DIVERSES DE
M. HENRI BOURASSA

(Suite)

EN ANGLAIS :

Great Britain and Canada (<i>épuisé</i>), (1901),.....	.25
The French Canadian in the British Empire (<i>Reproduit du Monthly Review, sept. et oct. 1902</i>), (<i>épuisé</i>),.....	.10
* The Reciprocity Agreement (<i>épuisé</i>), (1911),.....	.25
Why the Navy Act should be repealed, (<i>épuisé</i>), (1912),.....	.25
The Spectre of Annexation (<i>épuisé</i>), (1912),.....	.25
Imperial Relations (<i>Empire Club, Toronto</i>), (<i>épuisé</i>), (1913),.....	.10
Canada and International Arbitration (<i>épuisé</i>), (1913),.....	.10
French and English (<i>épuisé</i>), (1914),.....	.10
Ireland and Canada (<i>épuisé</i>), (1914),.....	.10
The National Duty of Canada, (1915),.....	.10
The Foreign Policy of Great Britain, (1915),.....	.25
* Canadian Nationalism and the War (<i>épuisé</i>), (1916),.....	.10
* Independence or Imperial Partnership (<i>épuisé</i>), (1916),.....	.25
Conscription, (1917),.....	.10
"Win the War" and lose Canada, (1917),.....	.02

* *Des ouvrages ou brochures marqués d'une astérisque, il reste quelques exemplaires réservés aux bibliothèques publiques (collèges, etc).*

A toute commande par la poste, ajouter 2 sous pour chaque brochure à 10 sous; 3 sous pour chaque brochure à 15 ou 25 sous; 10 sous pour Le Pape, arbitre de la paix et pour Hier, Aujourd'hui, Demain; 15 sous pour Que devons-nous à l'Angleterre? Pour faire recommander, ajouter 5 sous.

